

SYMPTTOM

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

2015



Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination parvu au Journal Officiel n°1112 du 14 mai 2000, page 7265. Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il a pour objectif de présenter : les résultats techniques ; les résultats financiers ; les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.

Sommaire

I. Contexte	3
A Présentation de l'établissement	3
B Compétences du SYMPTTOM	7
C Organigramme du service en 2015	9
II. Indicateurs techniques	10
A Collecte	10
1. Collecte des OMR	10
2. Collecte sélective des EMR (Emballages Ménagers Recyclables) hors verre	11
3. Collecte PAPIERS en Points d'Apports Volontaires (PAV)	12
4. Collecte du verre	13
5. Collecte en déchetterie	16
6. Collecte du textile	27
B Traitement	28
1. Déchets issus de la collecte sélective	28
2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	35
III. Indicateurs financiers	44
A Budget SYMPTTOM général	44
B Budget SYMPTTOM Tri	45
C Budget SYMPTTOM Collecte	46
D Budget SYMPTTOM-TVA	47
IV. Tri et Prévention des déchets	48
A Programme Local de Prévention des déchets	48
B Communication	49
C Cartographie des Eco-Points	50
V. Projets du SYMPTTOM	52
A Extension ISDND	52
B Plan d'actions tri	52
C Compétence TRI	52
VI. Bilan	53

I. Contexte

A Présentation de l'établissement

Le SYndicat Mixte Pour le Tri sélectif et le Traitement des Ordures Ménagères et assimilées de la région de Monistrol-sur-Loire (SYMPTTOM) a été créé le 27 juin 2002.

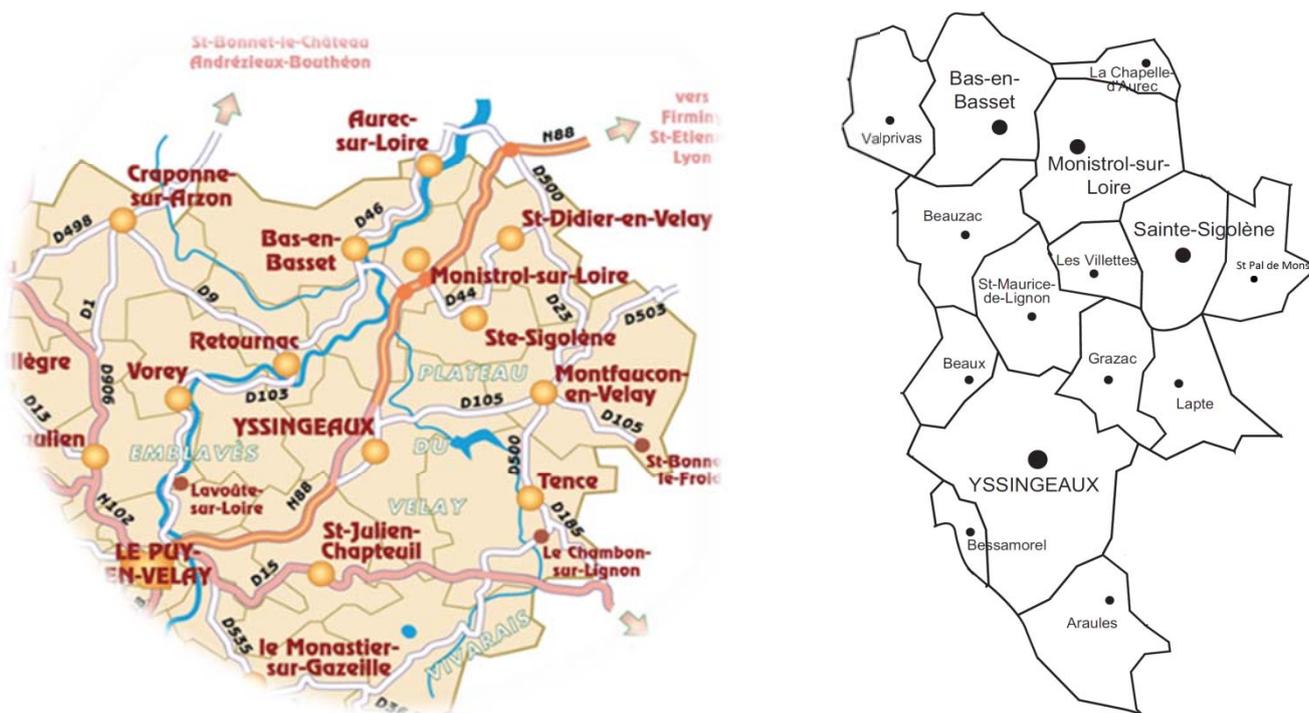
Il est issu du SICTOM auquel adhéraient les communes suivantes : BAS en BASSET, BEAUZAC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT MAURICE de LIGNON, SAINTE SIGOLENE, LA CHAPELLE d'AUREC, LES VILLETES, SAINT PAL de MONS et VALPRIVAS. Il modifie ses statuts et change de dénomination avec l'adhésion de la Communauté de Communes Les Marches du Velay et le retrait à titre individuel des communes de BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES.

Le 27 septembre 2010, la Communauté de Communes des Sucs (à l'exception des communes de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET) adhère au syndicat.

Liste des collectivités territoriales adhérentes au syndicat actuellement :

- BAS en BASSET,
- VALPRIVAS,
- Communauté de Communes Les Marches du Velay : BEAUZAC, LA CHAPELLE d'AUREC, MONISTROL sur LOIRE, SAINT PAL de MONS, SAINTE SIGOLENE, LES VILLETES,
- Communauté de Communes des Sucs : ARAULES, BEAUX, BESSAMOREL, GRAZAC, LAPTE, SAINT MAURICE de LIGNON, YSSINGEAUX à l'exclusion de RETOURNAC et de SAINT JULIEN du PINET.

Le territoire couvert par le syndicat est de type semi-rural, il se présente ainsi (surface : 457,7 km²) :



La population du territoire au 1^{er} janvier 2015

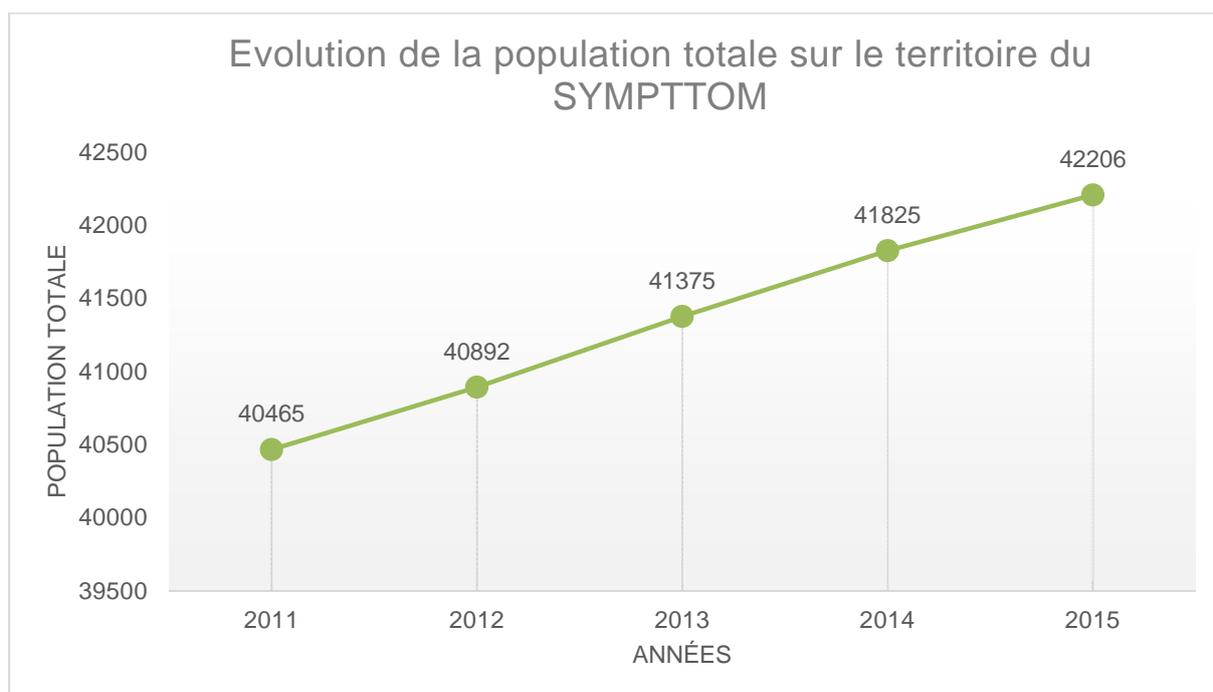
	Population municipale	Population totale*	Population DGF
Bas-en-Basset	4 286	4 378	4 762
Valprivas	488	499	617
Total communes	4 774	4 877	5 379
Araules	610	627	852
Beaux	809	822	990
Bessamorel	412	422	453
Grazac	1 034	1 060	1 203
Lapte	1 617	1 659	1 914
Saint-Maurice-de-Lignon	2 465	2 520	2 676
Yssingeaux	7 101	7 612	7 915
Total CC des Sucs	14 048	14 722	16 003
Beauzac	2 755	2 813	3 286
La Chapelle-d'Aurec	920	936	980
Les Villettes	1 239	1 262	1 380
Monistrol-sur-Loire	8 789	9 269	9 493
Saint-Pal-de-Mons	2 173	2 220	2 380
Sainte-Sigolène	5 962	6 107	6 248
Total CC Les Marches du Velay	21 838	22 607	23 767
Total SYMPTTOM	40 660	42 206	45 149

La **population municipale** correspond à l'ensemble des habitants résidant habituellement (résidence principale) sur le territoire.

La **population totale** comprend la population municipale + la population comptée à part (étudiants, militaires ayant leur résidence principale sur la commune, SDF,...).

La **population DGF** correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaire + 1 habitant par place de caravanes.

* La population totale est la population de référence pour l'ensemble des calculs réalisés dans le présent rapport, de nombreux organismes utilisent cette population pour le calcul de ratios ou de soutiens financiers.



La densité de la population au 1^{er} janvier 2015 sur le territoire du SYMPTTOM s'élève à 93,81 habitants au km².

B Compétences du SYMPTTOM

Par délibération n°2014.12.36, en date du 3 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la modification des statuts du SYMPTTOM.

Par délibération n°2015.04.26, en date du 23 avril 2015, le comité syndical a décidé que cette modification statutaire sera effective au 1^{er} octobre 2015.

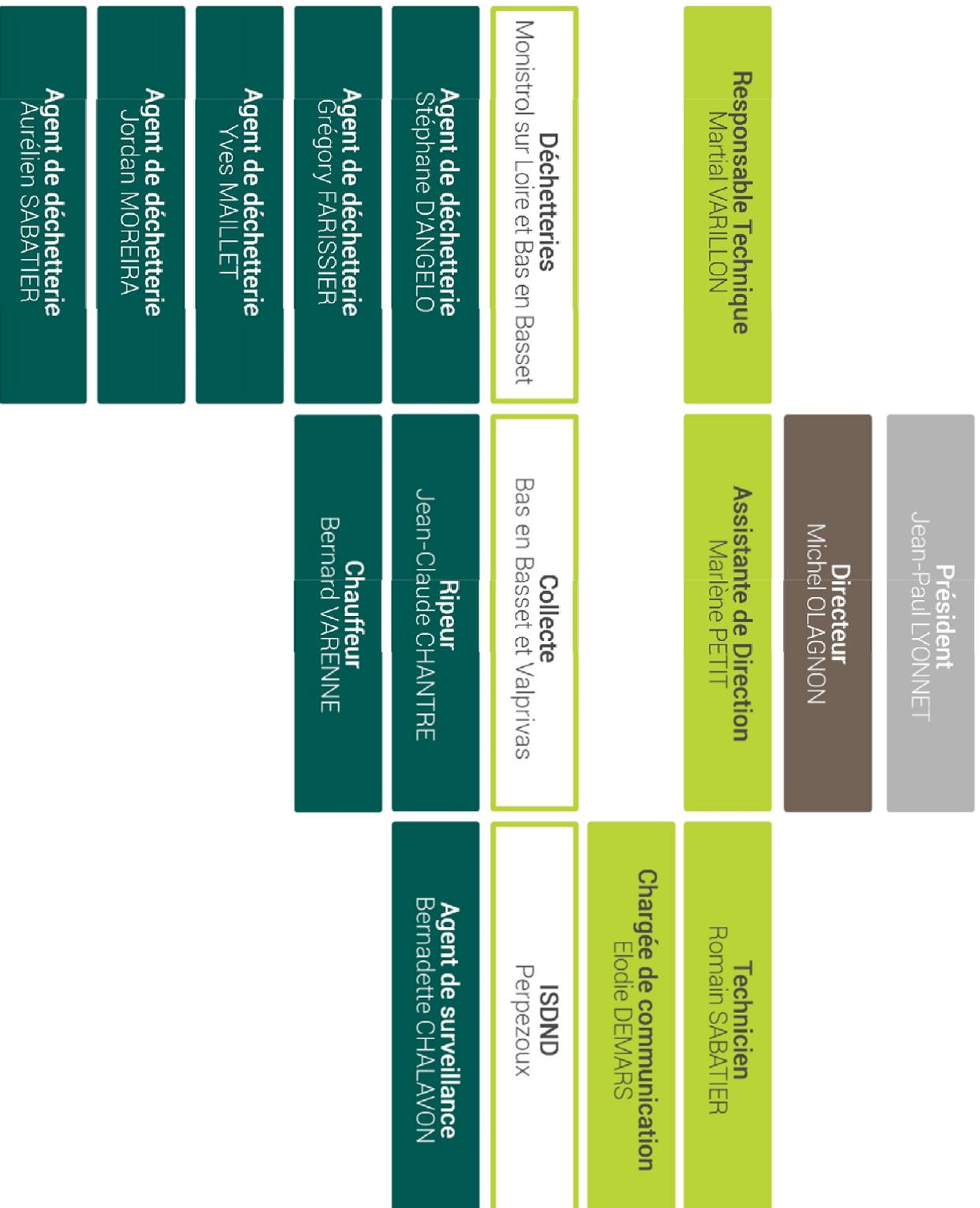
L'année 2015 a été une année charnière pour le SYMPTTOM, de profonds changements sont survenus en matière de répartition des compétences déchets sur son territoire.

Avant le 1 ^{er} octobre 2015	Après le 1 ^{er} octobre 2015
<p data-bbox="325 573 663 607" style="text-align: center;">Compétence obligatoire</p> <p data-bbox="204 629 405 663">- le traitement :</p> <ul data-bbox="225 696 783 837" style="list-style-type: none">• des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,• des encombrants,• des Déchets Industriels Banals (D.I.B.), <p data-bbox="204 837 783 1099">tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation du Centre d'Enfouissement Technique (C.E.T.) de déchets ménagers et autres résidus urbains, sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE, plus communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de «Perpezoux ».</p> <p data-bbox="309 1173 676 1207" style="text-align: center;">Compétences facultatives</p> <p data-bbox="204 1229 783 1296">- la collecte des ordures ménagères résiduelles,</p> <p data-bbox="204 1330 783 1565">- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif, pour le compte de ses collectivités adhérentes intéressées, en passant par la création d'éco-points ou de points d'apports volontaires, la mise en place de bacs spécifiques,</p> <p data-bbox="204 1599 783 1733">- le traitement des déchets d'emballages ménagers issus du tri sélectif, pour le compte de ses collectivités adhérentes intéressées,</p> <p data-bbox="204 1767 748 1800">- la création et la gestion de déchetteries,</p> <p data-bbox="204 1834 783 1935">- des actions de valorisation des déchets et assimilés, des DIB, des encombrants ainsi que des résidus.</p>	<p data-bbox="916 573 1286 607" style="text-align: center;">Compétences obligatoires</p> <p data-bbox="820 629 1021 663">- le traitement :</p> <ul data-bbox="841 696 1394 904" style="list-style-type: none">• des déchets ménagers et assimilés, pour leur fraction non valorisable,• des encombrants,• des Déchets Industriels Banals (D.I.B.) ou des Déchets d'Activités Economiques (D.A.E) <p data-bbox="809 904 1394 1099">tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), sis au lieu-dit « Gampalou » sur la commune de MONISTROL sur LOIRE.</p> <p data-bbox="820 1140 1394 1240">- la création et la gestion des déchetteries, le tri, la création et la gestion d'éco-points ou points d'apports volontaires,</p> <p data-bbox="820 1274 1394 1408">- les actions de prévention ou d'évitement ainsi que la promotion, l'amélioration du tri et la valorisation des déchets produits sur le territoire.</p> <p data-bbox="916 1476 1283 1509" style="text-align: center;">Compétences facultatives</p> <p data-bbox="820 1543 1394 1610">- la collecte des ordures ménagères résiduelles,</p> <p data-bbox="820 1644 1394 1744">- la collecte des déchets d'emballages ménagers issus du tri-sélectif avec la mise en place de bacs spécifiques.</p>

Répartition des compétences déchets au sein du syndicat

	Compétences	Avant le 1er octobre 2015			Après le 1er octobre 2015		
		Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités	Compétences SYMPTTOM		Compétences collectivités
		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire		Exercées en régie directe publique	Réalisées par un prestataire	
BAS en BASSET et VALPRIVAS	<i>Collecte des OMR</i>	SYMPTTOM			SYMPTTOM		
	<i>Collecte multi-matériaux</i>	SYMPTTOM			SYMPTTOM		
	<i>Collecte sélective des PAPIERS</i>		SICTOM Velay Pilat			SICTOM Velay Pilat	
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>		SOLOVER			SOLOVER	
	<i>Déchetterie de BAS en BASSET Haut de quai</i>	SYMPTTOM			SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie de BAS en BASSET Bas de quai</i>		SYMPTTOM / Différents prestataires			SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA		Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC Les Marches du Velay (CCMV)	<i>Collecte des OMR</i>			CCMV			CCMV
	<i>Collecte multi-matériaux</i>			CCMV			CCMV
	<i>Collecte sélective des PAPIERS</i>			CCMV / SICTOM Velay Pilat		SYMPTTOM / SICTOM Velay Pilat	
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>			CCMV / VIAL		SYMPTTOM / VIAL	
	<i>Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Haut de quai</i>	SYMPTTOM			SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie de MONISTROL SUR LOIRE Bas de quai</i>		SYMPTTOM / Différents prestataires			SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA		Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	
CC des Sucs (CCDS)	<i>Collecte des OMR</i>			CCDS			CCDS
	<i>Collecte multi-matériaux</i>			CCDS			CCDS
	<i>Collecte sélective du VERRE</i>			CCDS / SOLOVER		SYMPTTOM / SOLOVER	
	<i>Déchetterie d'YSSINGEAUX Haut de quai</i>			CCDS	SYMPTTOM		
	<i>Déchetterie d'YSSINGEAUX Bas de quai</i>			CCDS		SYMPTTOM / Différents prestataires	
	<i>Traitement des OMR à l'ISDND de MONISTROL sur LOIRE</i>	Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA		Gestion administrative SYMPTTOM	Exploitation MOULIN SA	

C Organigramme du service en 2015



II. Indicateurs techniques

A Collecte

1. Collecte des OMR

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles : Ensemble des déchets **non dangereux** produits par les ménages ne pouvant être **ni triés et ni recyclés**, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans des bacs gris à couvercle vert en points de regroupement.

Les communes de Bas en Basset et de Valprivas ont confié la collecte des OMR au SYMPTTOM. Ce dernier réalise cette prestation en régie directe publique.



Deux agents, un chauffeur et un ripeur, sont affectés à la collecte. Le SYMPTTOM possède un camion benne de 19 tonnes pour assurer la tournée.

La Communauté de Communes Les Marches du Velay (CCMV) et la Communauté de Communes des Sucs (CCDS) gèrent elles-mêmes leur collecte d'ordures ménagères, la CCMV en régie directe publique et la CCDS de manière externalisée avec une entreprise privée.



Détail de la collecte pour l'année 2015

	Bas en Basset + Valprivas
OMR (Tonnes)	1 223
Evolution 2015/2014	+ 1,4 %
Quantité moyenne/habitant/an* (kg)	251
Evolution 2015/2014	+ 0,3 %

*La quantité moyenne par habitant est calculée sur la base de la population totale, elle ne prend pas en compte les habitations secondaires et les places de caravanes dans les campings.

2. Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR) hors verre

Emballage : par "emballage" on entend tout objet, quel que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention et leur acheminement du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur présentation (décret du 20 juillet 1998).

a) Collecte des multimatériaux en points de regroupement (bacs jaunes)



Les communes de Bas en Basset et de Valprivas ont confié la collecte des EMR au SYMPTTOM. Ce dernier a mis en place la collecte des Emballages Ménagers Recyclables en points de regroupement (bacs jaunes) depuis le 1^{er} décembre 2013. Ce sont 335 bacs à couvercle jaune qui ont été disposés en points de regroupement sur les deux communes.

La collecte de ces bacs est réalisée par le SYMPTTOM en régie directe publique.

Tonnage collecté en 2015 : 199,30 tonnes

Détail de la collecte des bacs multimatériaux pour l'année 2015

	Bas en Basset + Valprivas
Multimatériaux (Tonnes)	199
<i>Evolution 2015/2014</i>	+ 5,5 %
Quantité moyenne/habitant/an* (kg)	41
<i>Evolution 2015/2014</i>	+ 4,3 %

Les fréquences de collecte sont d'une fois par semaine en centre-bourg et une fois tous les 15 jours dans les villages, à quelques exceptions près. Des collectes ponctuelles peuvent intervenir en fonction des besoins et à la demande des collectivités.

3. Collecte PAPIERS en Points d'Apports Volontaires (PAV)

Depuis le 3^{ème} trimestre 2013, les consignes de tri ont été mises à jour avec le soutien financier d'Eco-Folio. Les colonnes Journaux-Revues-Magazines ont été transformées en colonnes PAPIERS avec une consigne de tri simplifiée : « TOUS LES PAPIERS ».

		Nombre d'habitants*	PAPIERS	
			Nombre de colonnes	Nombre d'habitants par colonne
CC les Marches du Velay	Beauzac	2 813	6	469
	La Chapelle d'Aurec	936	4	234
	Les Villettes	1 262	4	316
	Monistrol sur Loire	9 269	22	421
	St Pal de Mons	2 220	8	278
	Sainte Sigolène	6 107	14	436
Bas en Basset		4 378	12	365
Valprivas		499	3	166
TOTAL		27 484	73	376

Déchetterie de Monistrol sur Loire	4	/
Déchetterie de Bas en Basset	3	/



La prestation de collecte est réalisée par le SICTOM Velay-Pilat, dans le cadre d'une convention, en moyenne une fois par mois.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la gestion des colonnes PAPIERS sur l'ensemble du territoire. Cependant seule la Communauté de Communes Les Marches du Velay, et les communes de Bas en Basset et de Valprivas possèdent ce type de colonnes.

Tonnage de PAPIERS collecté en 2015 sur le territoire : 153,9 tonnes

Détail de la collecte des colonnes PAPIERS pour l'année 2015

	CC Les Marches du Velay Bas en Basset + Valprivas
PAPIERS (Tonnes)	154
Evolution 2015/2014	-8,7%
Quantité moyenne/habitant/an* (kg)	32
Evolution 2015/2014	-9,7%

4. Collecte du verre

Du 1^{er} janvier au 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a assuré la gestion des colonnes VERRE sur les communes de Bas en Basset et de Valprivas. A partir du 1^{er} octobre 2015 le SYMPTTOM a repris la gestion des colonnes VERRE sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de Communes des Sucs a assuré la gestion des colonnes VERRE sur son territoire dans le cadre d'une convention de prestation de service jusqu'au 1^{er} décembre 2015.

Répartition des colonnes VERRE sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay, Bas en Basset et Valprivas

		VERRE		
		Nombre d'habitants*	Nombre de colonnes	Nombre d'habitants par colonne
CC les Marches du Velay	BEAUZAC	2 813	16	176
	LA CHAPELLE D'AUREC	936	8	117
	LES VILLETES	1 262	7	180
	MONISTROL SUR LOIRE	9 269	31	299
	ST PAL DE MONS	2 220	14	159
	SAINTE SIGOLENE	6 107	25	244
BAS EN BASSET		4 378	34	129
VALPRIVAS		499	4	125
Sous TOTAL		27 484	139	198
Déchetterie MONISTROL SUR LOIRE			3	
Déchetterie BAS EN BASSET			3	
TOTAL		27 484	223	189

Le SYMPTTOM mène une politique de densification des colonnes VERRE. Cette campagne de mise en place de nouvelles colonnes a débuté en 2015 sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay et se poursuivra sur la Communauté de Communes des Sucs dans les années à venir. La signalétique est en cours d'uniformisation sur l'ensemble du territoire.

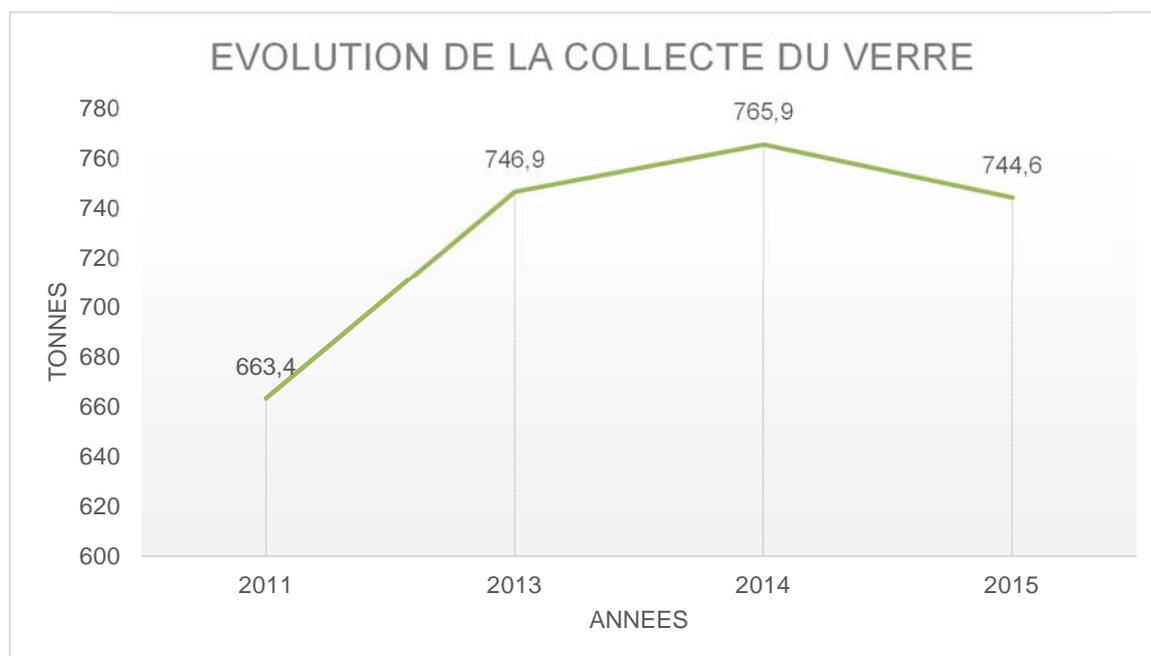
Sur l'ensemble de l'année 2015 les prestataires de collecte sont les suivants :

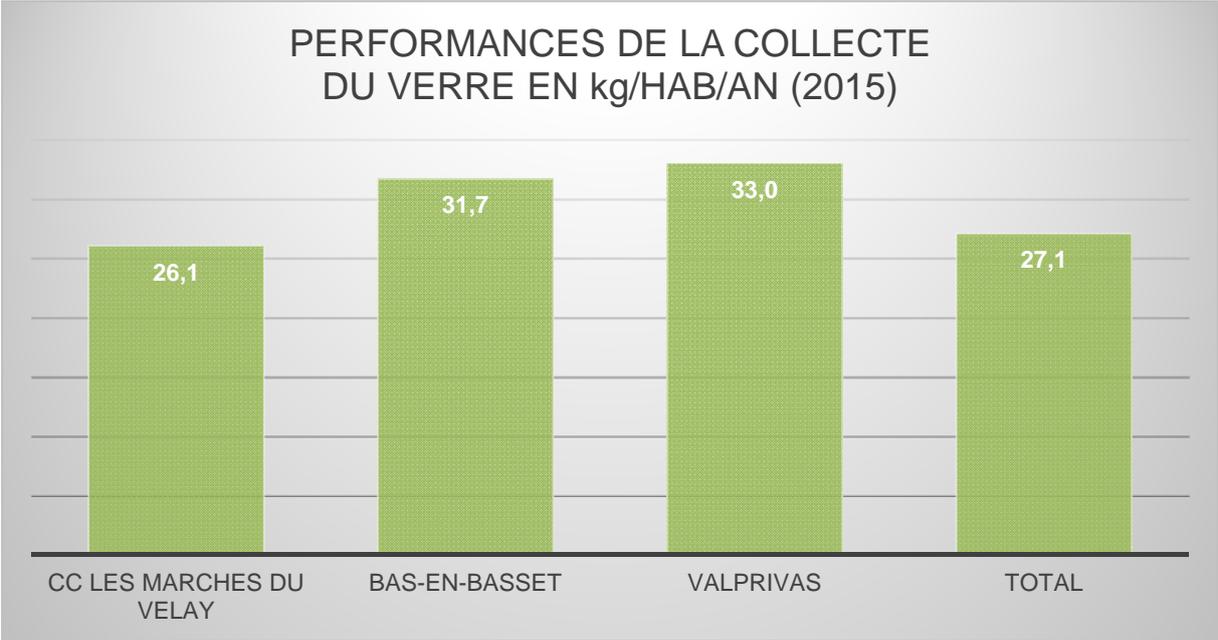
- SOLOVER : Bas en Basset et Valprivas,
- VIAL SA : Communauté de Communes Les Marches du Velay,

A partir de 2016, la collecte du VERRE sera réalisée sur l'ensemble du territoire par l'entreprise SOLOVER dans le cadre d'un marché de prestation de service.

Tonnages de verre collectés en 2015 (éco-points et déchetteries)

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014	Performance en Kg/Hab. en 2015
CC les Marches du Velay	538,5	553,7	627,0	599,9	589,2	-1,8%	26,1
Bas-en-Basset	110,2	91,2	107,9	148,8	138,9	-6,7%	31,7
Valprivas	14,7	17,3	12,0	17,2	16,5	-4,1%	33,0
TOTAL	663,4	662,2	746,9	765,9	744,6	-2,8%	27,1





Il existe des disparités importantes en matière de performances de collecte. La campagne de densification des colonnes VERRE et de mise à jour de la signalétique, en cours sur la Communauté de Communes Les Marches du Velay, permettra d'augmenter les performances de tri du verre.

5. Collecte en déchetterie

Déchetteries : Les déchetteries sont des points d'apports volontaires aménagés, gardiennés, clôturés et surveillés où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets occasionnels (ceux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature).

a) Gestion

Le syndicat gère deux déchetteries sur son territoire. Depuis le 1^{er} août 2013, le SYMPTTOM a repris en régie directe publique la gestion des hauts de quai des déchetteries de Bas en Basset et de Monistrol sur Loire. L'enlèvement des bennes des bas de quai est assuré par différents prestataires en fonction des matériaux collectés, dans le cadre d'un marché alloti, défini par matériau et par déchetterie.

La gestion de la déchetterie d'Yssingeaux a été réalisée par la Communauté de Communes des Sucs jusqu'au 30 septembre 2015. Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la compétence relative à la gestion de cette déchetterie. Cependant la Communauté de Communes des Sucs continue d'en assurer la gestion dans le cadre d'une convention de prestation de service jusqu'à juin 2016.

b) Horaires et conditions d'accès

DECHETTERIE MONISTROL SUR LOIRE Lieu-dit Les Cheminches 04 71 75 92 99	DECHETTERIE BAS EN BASSET Lieu-dit La France 04 71 65 28 96
HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus	HORAIRES D'ETE du 1 ^{er} avril au 31 octobre inclus
LUNDI _____ 9h-12h / 14h-18h	LUNDI _____ 9h-12h / 14h-18h
MARDI _____ 9h-12h / 14h-18h	MARDI _____ FERMETURE
MERCREDI _____ 9h-12h / 14h-18h	MERCREDI _____ 9h-12h / 14h-18h
JEUDI _____ 9h-12h / 14h-18h	JEUDI _____ 9h-12h / 14h-18h
VENDREDI _____ 9h-12h / 14h-18h	VENDREDI _____ 9h-12h / 14h-18h
SAMEDI _____ 9h-12h / 14h-18h	SAMEDI _____ 9h-12h / 14h-18h
HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus	HORAIRES D'HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars inclus
LUNDI _____ 9h-12h / 14h-17h	LUNDI _____ 9h-12h / 14h-17h
MARDI _____ 9h-12h / 14h-17h	MARDI _____ FERMETURE
MERCREDI _____ 9h-12h / 14h-17h	MERCREDI _____ FERMETURE / 14h-17h
JEUDI _____ FERMETURE	JEUDI _____ 9h-12h / FERMETURE
VENDREDI _____ 9h-12h / 14h-17h	VENDREDI _____ 9h-12h / 14h-17h
SAMEDI _____ 9h-12h / 14h-17h	SAMEDI _____ 9h-12h / 14h-17h

L'accès aux déchetteries est interdit aux véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes.

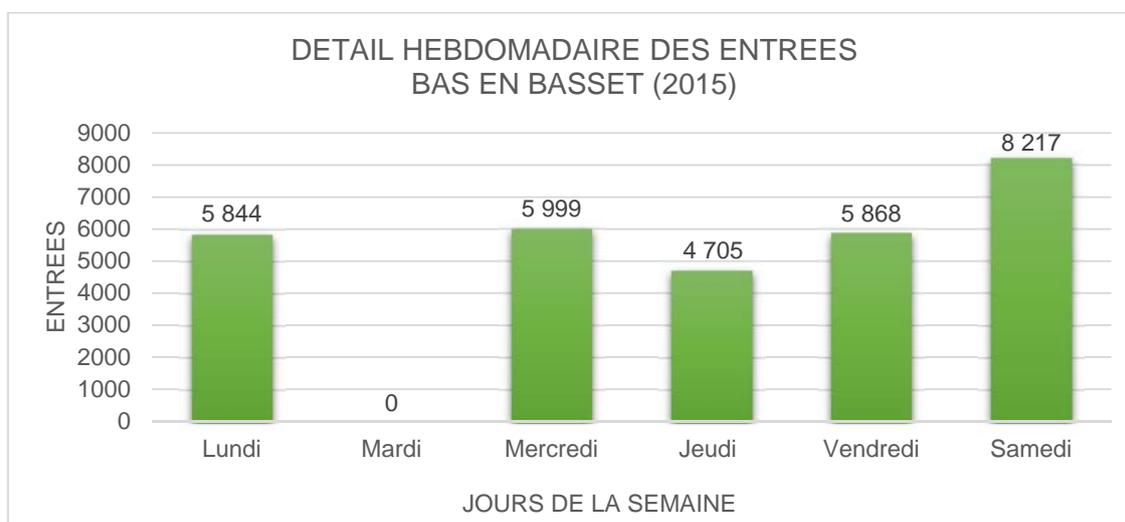
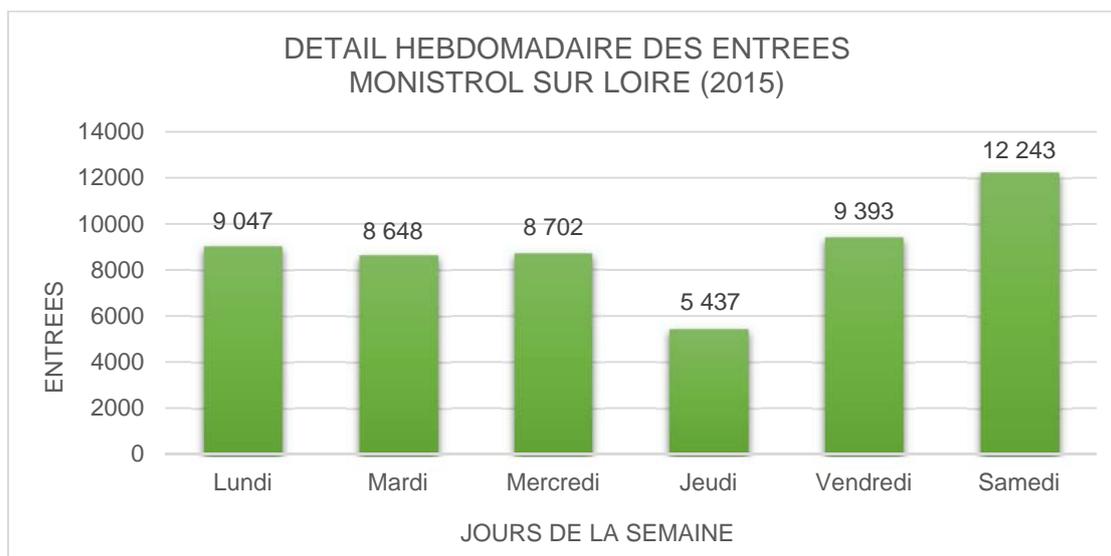
c) Fréquentation des déchetteries

Déchetterie	Nombre de passages					Evolution 2015/2014	
	2011	2012	2013	2014	2015	Nombre	(%)
Bas en Basset	23 588	21 815	19 719	25 446	30 633	+ 5 187	+ 20%
Monistrol sur Loire	38 018	40 479	37 004	50 598	53 470	+ 2 872	+ 6%
Total	61 606	62 294	56 723	76 044	84 103	+ 8 059	+ 11%

Entre 2014 et 2015, nous observons une hausse de fréquentation sur les 2 déchetteries de l'ordre de 11 %.

Cette augmentation est probablement liée à la rénovation des déchetteries qui propose aux usagers des installations de qualité, ainsi qu'à la communication réalisée par le SYMPTTOM.

La forte augmentation constatée à la déchetterie de Bas en Basset (augmentation de 20 %) peut également être expliquée par la mise en place d'un comptage automatique permettant d'obtenir des données plus précises en matière de fréquentation.



d) Types de déchets acceptés en déchetterie en 2015



Avec le réaménagement des déchetteries de nouvelles filières sont mises en place : le plastique, le plâtre, le bois traité, le mobilier...



Benne DEEE Hors Froid

e) Réaménagement et mise en conformité des déchetteries

Le SYMPTTOM mène une politique active en matière de prévention, tri et valorisation des déchets. L'évolution de la réglementation et l'apparition de nouvelles filières de recyclage et de valorisation des déchets ont amené le SYMPTTOM à mener une campagne de rénovation des déchetteries du territoire.

Les travaux de réaménagement ont été échelonnés comme suit :

- déchetterie de Monistrol sur Loire : septembre 2013 à mars 2014,
- déchetterie de Bas en Basset : novembre 2014 à avril 2015,
- déchetterie d'Yssingaux : janvier à mai 2016,

Ces travaux permettent d'améliorer plusieurs points importants relatifs au bon fonctionnement de ces installations :

- un tri de plus en plus fin et ainsi un meilleur recyclage ou valorisation des déchets par l'ajout de bennes et de contenants spécifiques (plâtre, plastique, mobilier, bois traité, Déchets Diffus Spécifiques...)
- une forte diminution de la quantité et de la toxicité des déchets enfouis à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Perpezoux à Monistrol sur Loire,
- une amélioration de la sécurité du personnel et des usagers grâce à la séparation des flux entre les véhicules des usagers et les camions des repreneurs (évacuation des bennes), la modification des gardes corps autour des bennes et l'installation de caméras de surveillance,
- une meilleure information auprès des usagers par la modernisation de la signalétique et des consignes de tri,
- une remise aux normes conformément au décret n° 2012-384 paru le 20 mars 2012 et ses arrêtés d'application.

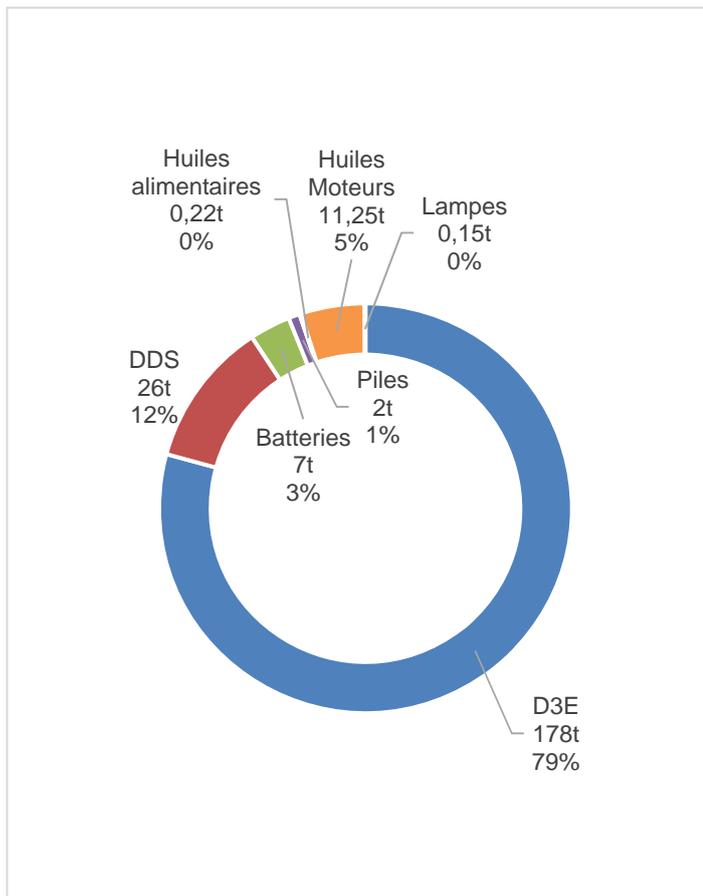


Déchetterie d'Yssingaux avant réaménagement

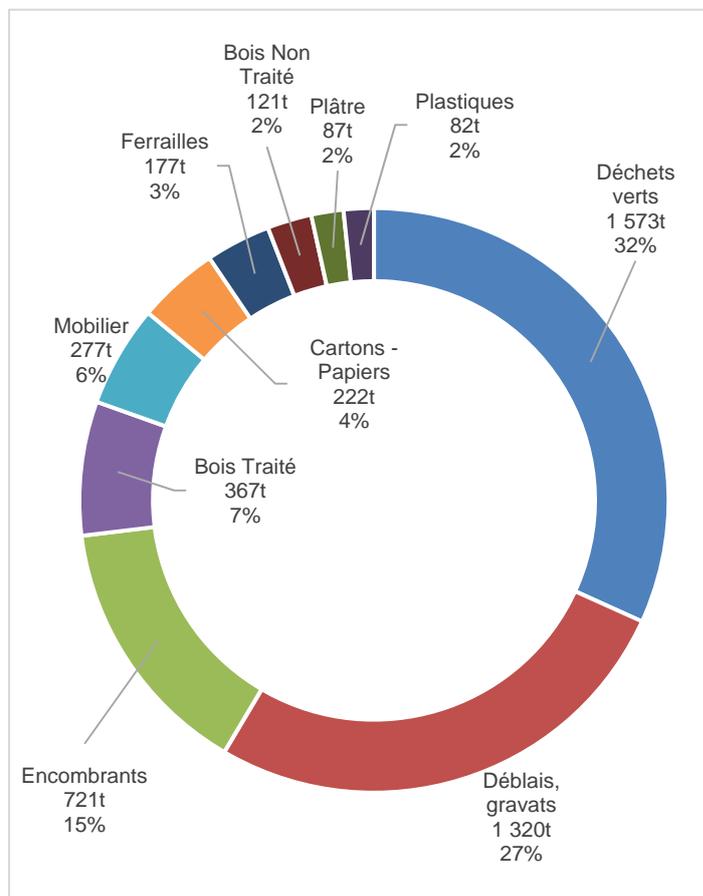
f) Répartition des tonnages de matériaux collectés en déchetterie en 2015

Tonnages MONISTROL SUR LOIRE – 2015

Haut de quai

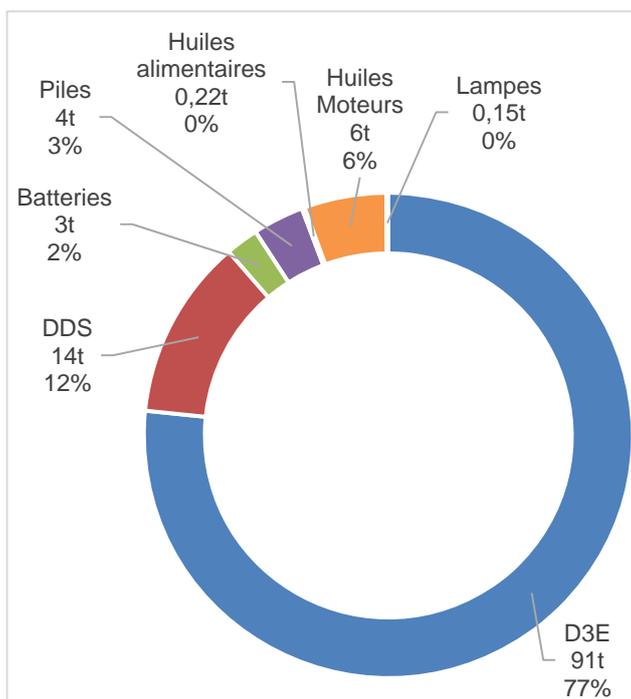


Bennes Bas de quai

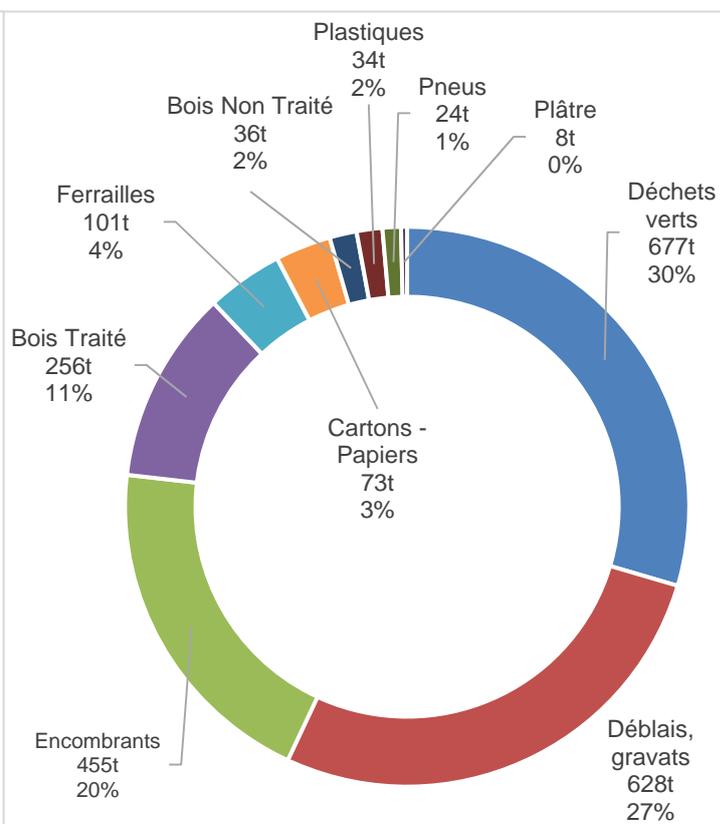


Tonnages BAS EN BASSET – 2015

Haut de quai



Bennes Bas de quai

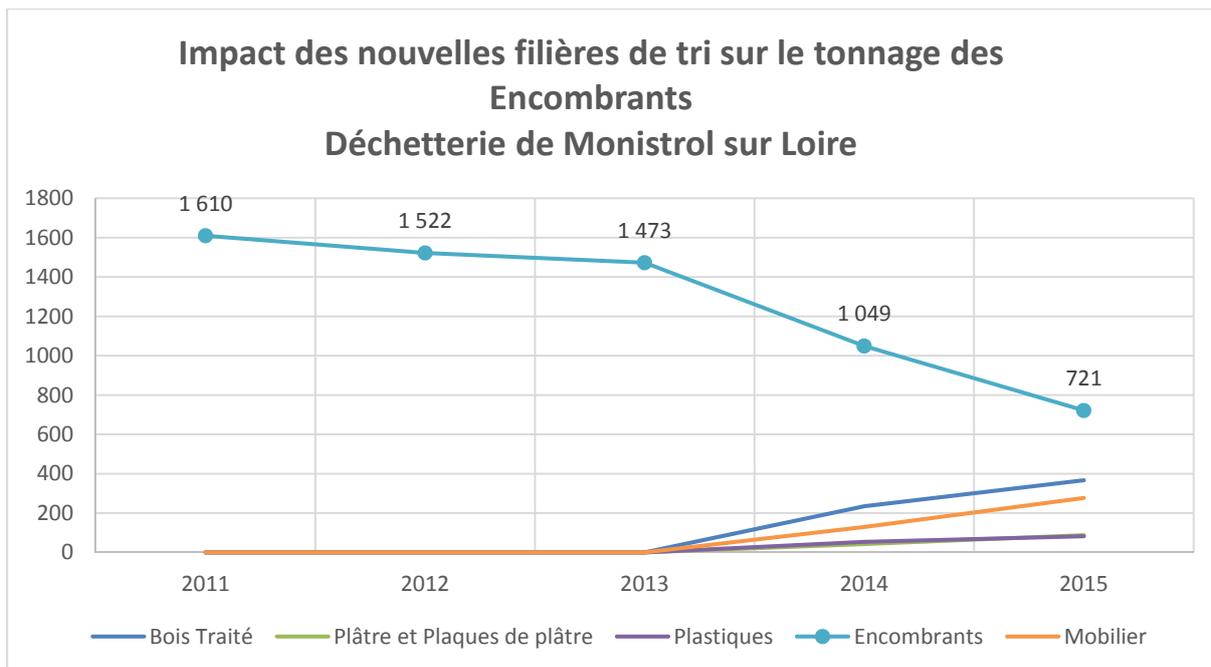


Evolution des quantités collectées en déchetterie (tonnes)

Monistrol sur Loire	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 (%)
Déchets verts	1 584	1 603	1 537	1 547	1 573	2%
Déblais, gravats	1 280	1 446	1 367	1 263	1 320	4%
Encombrants	1 610	1 522	1 473	1 049	721	-31%
Bois Traité	/	/	/	235	367	56%
Mobilier	/	/	/	129	277	115%
Cartons - Papiers	236	265	236	195	222	14%
D3E	/	/	138	171	178	4%
Ferrailles	384	335	177	170	177	4%
Bois Non Traité	225	199	172	151	121	-20%
Plâtre et Plaques de plâtre	/	/	/	42	87	108%
Plastiques	/	/	/	54	82	52%
Pneus	63	52	31	NC	66	/
DDS	15	12	10	19	26	35%
Huiles Moteurs	NC			12,6	11,25	
Batteries	8,7	5,5	2,6	4,3	7,2	67%
Piles	2,33	2,13	1,8	2,44	1,99	-18%
Huiles alimentaires	NC				0,66	
Lampes	/	/	0,248	0,5	0,42	
Sous-total	5 408	5 442	5 146	5 044	5 238	4%

Bas en Basset	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014 (%)
Déchets verts	807	892	964	967	677	-30%
Déblais, gravats	849	737	697	886	628	-29%
Encombrants	628	636	604	709	455	-36%
Bois Traité	/	/	/	5	256	5010%
Ferrailles	163	158	106	99	101	2%
D3E	/	/	77	81	91	12%
Cartons - Papiers	98	96	87	79	73	-7%
Bois Non Traité	84	98	117	71	36	-50%
Plastiques	/	/	/	/	34	/
Pneus	4	8	14	NC	24	/
DDS	6	4	2	10	14	43%
Plâtre et Plaques de plâtre	/	/	/	/	8	/
Huiles Moteurs				6,32	6,5	
Piles	0,87	0,5	0,81	0,69	4	480%
Batteries	2,1	0	0	2,6	2,6	0%
Lampes			0,121	0,147	0,3	
Huiles alimentaires					0,2	
Sous-total	2 642	2 630	2 669	2 917	2 410	-17%

TOTAL	8 050	8 072	7 815	7 961	7 648	-4%
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	------------



La mise en place de nouvelles filières de tri à la déchetterie de Monistrol sur Loire a entraîné une diminution de 51 % du tonnage des encombrants collecté entre 2013 et 2015.

g) Prix du marché d'évacuation des bas de quai de déchetterie

Lot	Matériaux	Monistrol sur Loire		Bas en Basset	
		Tonnage	Prix	Tonnage	Prix
1-1	Déchets verts	Tonnage	1 573	677	
		Prix	62 934 €	28 447 €	
1-2	Déblais, gravats	Tonnage	1 320	628	
		Prix	9 898 €	5 337 €	
1-3	Bois non traité	Tonnage	121	36	
		Prix	1 329 €	642 €	
1-4	Bois traité	Tonnage	367	256	
		Prix	18 707 €	14 819 €	
1-5	Plâtre	Tonnage	97	19	
		Prix	8 700 €	1 708 €	
1-6	Plastiques	Tonnage	82	34	
		Prix	13 510 €	5 736 €	
1-7	Cartons - Papiers	Tonnage	222	73	
		Prix	-18 400 €	-5 633 €	
1-8	Ferrailles	Tonnage	191	109	
		Prix	-6 793 €	-2 811 €	
1-9	Batteries	Tonnage	8	3	
		Prix	-3 502 €	-1 215 €	
Total des tonnages			3 613	1 579	
<i>Coût HT</i>			118 624	58 298	
<i>TVA 10%</i>			11 862	5 830	
<i>Coût TTC</i>			130 486	64 128	
<i>Recette</i>			-32 242	-11 268	
Total €T.T.C.			98 244	52 860	

A = Coût de transport / B = Coût de reprise / C = Valeur de reprise / TOTAL = A+B+C

L'évacuation et le traitement des encombrants des déchetteries est inclus dans le marché d'exploitation de l'ISDND. Le coût de l'évacuation est de 40 € par benne enlevée pour la déchetterie de Monistrol sur Loire et de 70 € pour la déchetterie de Bas en Basset.

Evolution des coûts d'évacuation des matériaux

	2011*	2012*	2013**	2014	2015	Evolution 2014/2015
Monistrol sur Loire	131 345 €	127 242 €	92 847 €	72 873 €	98 244 €	+ 34,8 %
Bas en Basset	62 099 €	64 242 €	44 610 €	38 727 €	52 860 €	+ 36,5 %
TOTAL	193 444 €	191 484 €	137 457 €	111 600 €	151 104 €	+ 35,4%

* Extraction des coûts d'évacuation des déchets bas de quai de l'ancien marché de gestion des déchetteries.

** 2013 : Marché de gestion des déchetteries jusqu'au 16 septembre 2013, nouveau marché d'évacuation des bennes bas de quai à partir du 17 septembre 2013.

Nous observons une hausse du coût d'évacuation et de traitement des matériaux en déchetterie. Ceci est principalement dû à la mise en place de nouvelles filières relativement coûteuses (bois traité, plastique, plâtre...) et à la chute des valeurs de reprise de la ferraille.



Déchetterie Monistrol sur Loire – Bas de quai

h) Les éco-organismes partenaires dans le cadre des déchetteries

Eco-organisme : Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Evolution des soutiens des différents Eco-organismes

Eco-organisme	Déchets concernés	Type de soutien		Montant du soutien en 2013	Montant du soutien en 2014	Montant du soutien en 2015
		Financier	Opérationnel			
 ECO SYSTEMES	DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	x	x	16 992 €	19 763 €	26 230,20 €
 RECYLUM	Collecte et recyclage des lampes usagées	x	x	700 €	/	1 000 €
 ECO DDS	DDS	x	x	3 431€	2 417€	2 730,72 €
 ECO MOBILIER	Mobilier	x	x	/	9 656,19 €	14 481,34 €*
 COREPILE	Piles et accumulateurs		x	/	/	/
 COLLECTORS	Cartouches d'imprimantes		x	/	/	/
 ECO GRAS	Huiles alimentaires		x	/	/	/

*soutien prenant en compte les tonnages de la déchetterie d'Yssingeaux pour le dernier trimestre 2015 (transfert des compétences)

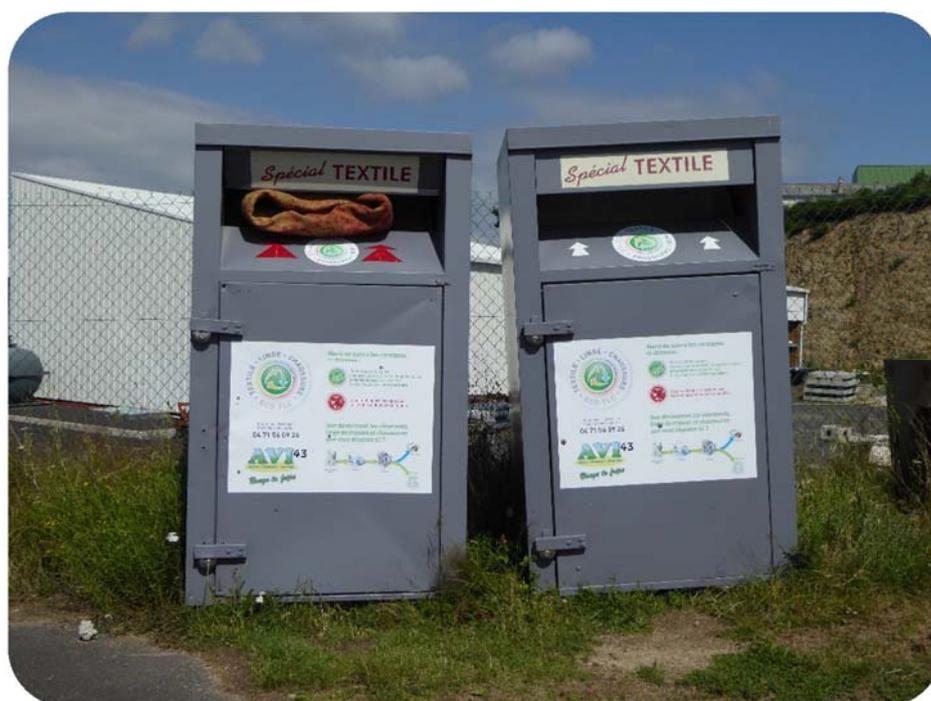
Nous observons une augmentation des soutiens des Eco-organismes de 40% entre 2013 et 2015.

Ce tableau décrit seulement les éco-organismes intervenant spécifiquement en déchetterie. Les autres éco-organismes sont présentés en page 34.

6. Collecte du textile

La collecte des textiles, en déchetterie et dans les éco-points, est assurée par AVI 43 qui met à la disposition du syndicat des colonnes de récupération. AVI 43 est une association dont l'objet est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, mais aussi d'apporter une réponse en matière de gestion des déchets textiles. Dans ce but, les textiles en bon état sont réparés, lavés, repassés et mis en vente à des tarifs très accessibles dans leurs locaux d'Yssingaux. Les textiles non récupérables sont soit découpés et revendus comme chiffons à des entreprises, soit récupérés par d'autres prestataires en vue de leur recyclage (isolation, rembourrage...). Cette collecte est soutenue par ECO TLC qui soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures.

Pour l'année 2015, cet éco-organisme a soutenu financièrement le SYMPTTOM à hauteur de 2 643,60 €. (Voir page 34)



B **Traitement**

1. Déchets issus de la collecte sélective

Le SYMPTTOM assure le traitement des déchets de la collecte sélective issus de la Communauté de Communes Les Marches du Velay, et les communes de Bas en Basset et de Valprivas.

A partir du 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM a repris la compétence liée au traitement des déchets recyclables issus de la Communauté de Communes des Sucs, cependant cette dernière a conservé cette prestation dans le cadre d'une convention jusqu'au 31 décembre 2015.

a) Centre de tri

Le tri des déchets issus de la collecte sélective est assuré par SITA-MOS, à Firminy, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Ce dernier a pris fin le 31 décembre 2015.

Les prix relatifs au traitement (tri et conditionnement) et aux coûts de reprise des matériaux issus de la collecte sélective sont les suivants (valeur 2015) :

TRI : - tri et conditionnement des déchets issus des colonnes PAPIERS : 39,43 € HT /t
- tri et conditionnement des déchets issus des bacs multimatériaux : 138,00 € HT /t

REPRISE : - reprise des papiers 1.11 (journaux, magazines...) : 50,00 €/t
(valeur plancher : 50,00 €/t)

- reprise du Gros de magasin : 25,00 €/t (valeur plancher : 25,00 €/t)

Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets issus de cette collecte pour permettre la valorisation matière de ces déchets :

- Bouteilles et flacons en plastique en PET Clair,
- Bouteilles et flacons en plastique en PET Foncé,
- Bouteilles et flacons en plastique en PEHD,
- Briques (TETRA - PCC)
- Aluminium,
- Acier,
- Cartons/Papiers (PCNC),
- Journaux/magazines,
- Gros de Magasin (cartons bruns...),
- Refus de tri (déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective).

La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 40 000 t/an.

La société SITA MOS réalise pour le compte du SYMPTTOM 18 caractérisations par an (soit 1 toutes les 3 semaines). Cette procédure est normalisée. Elle consiste à trier précisément un échantillon d'environ 60 kg prélevé au hasard dans les déchets déposés par les camions de collecte au centre de tri. Ceci permet de connaître la proportion de chaque catégorie de matériaux : Acier, Aluminium, Papiers-Cartons, TETRA, PET Foncé, PET Clair, PEHD, Journaux Magazines, Gros de magasin, Refus. Les pourcentages moyens des 18 dernières caractérisations sont ensuite appliqués au tonnage total déposé par la collectivité afin de répartir l'ensemble des matériaux triés.

Les refus sont stockés à l'ISDND de Borde Matin à ROCHE la MOLIERE.

b) Tonnages triés

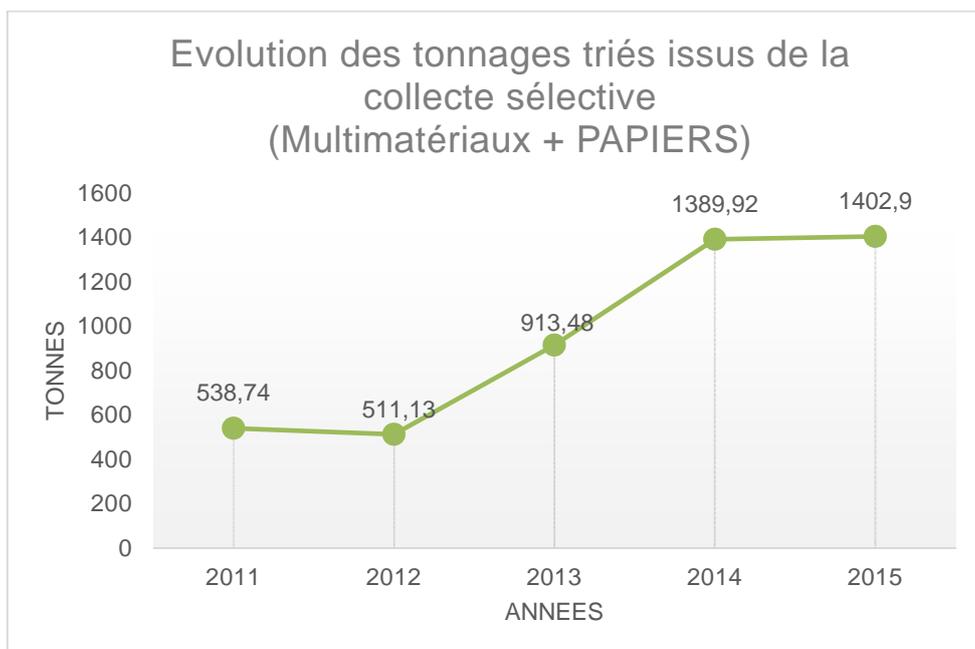
La quantité de déchets présents dans les bacs multimatériaux et les colonnes PAPIERS sont présentés dans le même tableau.

Evolution des tonnages de la collecte sélective

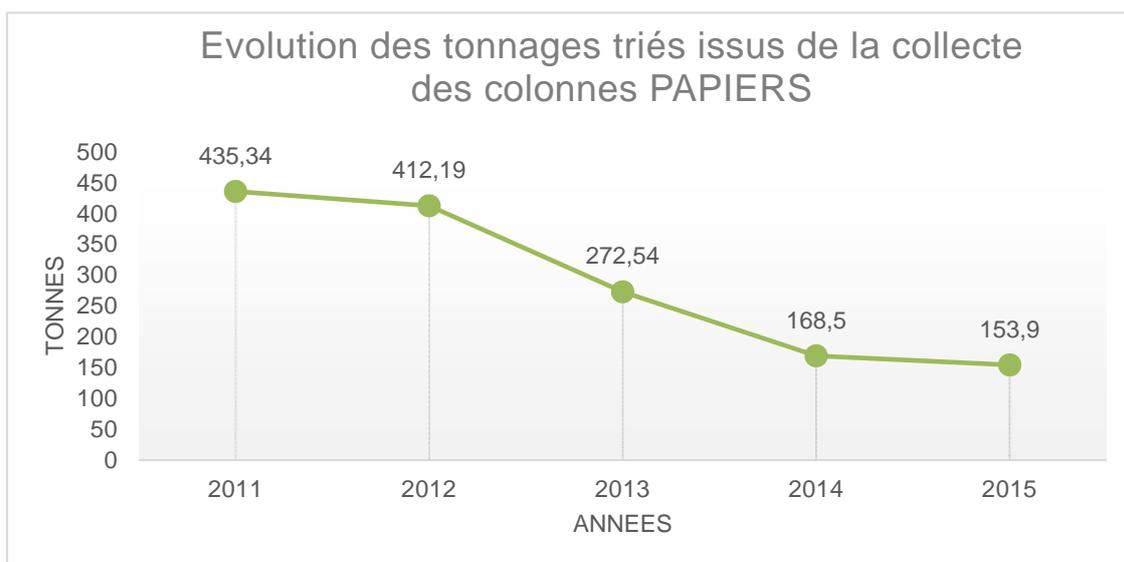
	2011	2012	2013	2014	2015	<i>Evolution 2015/2014</i>
Emballages ménagers en mélange (corps creux)*	103,4	98,94	72,44	/	/	
Multimatériaux (Bacs Jaunes)	/	/	568,5	1221,42	1249,00	+2%
PAPIERS	435,34	412,19	272,54	168,50	153,90	-9%
TOTAL	538,74	511,13	913,48	1 389,92	1 402,90	+0,9%
<i>Quantité moyenne/habitant/an (kg)</i>	20,4	19,1	33,8	50,9	51	0%

* Corps creux : bouteilles plastiques, boîtes de conserve.... Ces colonnes ont été supprimées au moment de la mise en place des bacs jaunes depuis le 1^{er} juin 2013.

Ces tonnages représentent le cumul des collectes gérées par la Communauté de Communes Les Marches du Velay et le SYMPTTOM (Bas en Basset + Valprivas).



Après une très forte augmentation des tonnages liée à la mise en place des bacs jaunes (augmentation de 171 % entre 2012 et 2014), on observe une stagnation des tonnages apportés au centre de tri (augmentation de 1 % entre 2014 et 2015).



La baisse constante du tonnage issu des colonnes PAPIERS est liée au transfert dans les bacs à couvercle jaune depuis leur mise en place.

Détail des tonnages triés pour le compte du SYMPTTOM, pour l'année 2015, par SITA MOS à Firminy (en tonnes)

Entré	TOTAL			
	Multimatériaux		PAPIERS	
	1 249,0		153,9	
Acier	34,2	2,7%	0,0	0,0%
Aluminium	2,8	0,2%	0,0	0,0%
Emballages Papiers-Cartons	262,0	21,0%	16,4	10,7%
TETRA	21,8	1,7%	0,0	0,0%
PET Foncé	25,2	2,0%	0,0	0,0%
PET Clair	63,6	5,1%	0,0	0,0%
PEHD	35,4	2,8%	0,0	0,0%
Journaux Magazines	443,5	35,5%	117,6	76,4%
Gros de Magasin	136,1	10,9%	16,3	10,6%
Refus	209,0	16,7%	1,7	1,1%
Freinte	15,4	1,2%	1,8	1,2%

Les PAPIERS (Journaux/Magazines + Gros de Magasins) représentent plus de 45% des déchets contenus dans les bacs jaunes.

Répartition des déchets recyclables (Multimatériaux + PAPIERS) 2015

	Tonnage	%	Repreneur
Tonnage entré	1 402,90	100%	
Emballages ACIER	34,2	2,44%	ARCELOR MITTAL France
Emballages ALUMINIUM	2,8	0,20%	REGEAL AFFIMET
Emballages PAPIERS CARTONS	278,4	19,84%	REVIPAC
Emballages TETRA	21,8	1,55%	REVIPAC
Flacons/bouteilles PET couleur	25,2	1,80%	VALORPLAST
Flacons/bouteilles PET cristal	63,6	4,53%	VALORPLAST
Flacons/bouteilles PEHD	35,4	2,52%	VALORPLAST
Journaux-magazines	561,1	40,00%	SITA-MOS (EMIN LEYDIER)
Gros de magasin (cartons)	152,4	10,86%	SITA-MOS (EMIN LEYDIER)
Refus	210,7	15,02%	Enfouis à l'ISDND de Roche la Molière
Freinte*	17,2	1,23%	

*Freinte : Perte de volume, de poids, de valeur, que subissent les matériaux lors de leur tri.

c) Coût du tri des déchets issus de la collecte sélective

Coûts de tri appliqués par SITA-MOS sur les matériaux entrants acheminés par le SYMPTTOM (valeurs 2015)

Mois	Centre de tri SITA MOS				TOTAL	VERRE	Vêtements
	Multimatériaux		Papiers				
	Tonnage	138,00 €/tonne	Tonnage	39,43 €/tonne			
janv-15	100,5	13 869,00 €	12,98	511,80 €	14 380,80 €	Coût déduit du prix de reprise du verre par Saint Gobain Emballage	Tri gratuit réalisé par AVI 43
févr-15	87,08	12 017,04 €	0	0,00 €	12 017,04 €		
mars-15	93,04	12 839,52 €	14,2	559,91 €	13 399,43 €		
avr-15	120,06	16 568,28 €	13,52	533,09 €	17 101,37 €		
mai-15	101,2	13 965,60 €	11,48	452,66 €	14 418,26 €		
juin-15	100,1	13 813,80 €	12,1	477,10 €	14 290,90 €		
juil-15	126	17 388,00 €	17,22	678,98 €	18 066,98 €		
août-15	96,02	13 250,76 €	21,62	852,48 €	14 103,24 €		
sept-15	99,8	13 772,40 €	16,58	653,75 €	14 426,15 €		
oct-15	106,24	14 661,12 €	18,8	741,28 €	15 402,40 €		
nov-15	95,1	13 123,80 €	12,48	492,09 €	13 615,89 €		
déc-15	122,1	16 849,80 €	7,74	305,19 €	17 154,99 €		
TOTAL	1 247,24	172 119,12 €	158,72	6 258,33 €	178 377,45 €		

Recettes liées à la reprise des matériaux (2015)

Repreneur	Plastique		PCNC		PCC		Acier		Aluminium		Verre	
	Valorplast		Revipac		Revipac		Arcelor Mittal		Regeal Affimet		Saint Gobain Emballage	
	P.U.	Recette	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
1er Trim.	195,00 €	4 789,20 €	77,71 €	4 389,53 €	10,00 €	40,00 €	124,89 €	1 124,01 €			27,92 €	4 706,20 €
2e Trim.	201,00 €	6 970,68 €	98,37 €	6 201,64 €	10,00 €	65,00 €	116,35 €	936,61 €	580,02 €	595,68 €	27,92 €	5 638,72 €
3e Trim.	251,00 €	6 139,46 €	101,50 €	7 785,05 €	10,00 €	25,00 €					27,92 €	6 668,69 €
4e Trim.	194,00 €	8 857,26 €	100,32 €	2 215,07 €	10,00 €	70,00 €	101,90 €	888,56 €			27,92 €	8 122,49 €
TOTAL	210,25 €	26 756,60 €	94,48 €	20 591,29 €	10,00 €	200,00 €	114,38 €	2 949,18 €	580,02 €	595,68 €	27,92 €	25 136,10 €

Repreneur	Papiers		Gros de Magasin	
	SITA MOS (recycleur : EMIN LEYDIER)		SITA MOS (recycleur : EMIN LEYDIER)	
	P.U.	TOTAL	P.U.	TOTAL
Janvier	50,00 €	2 370,50 €	25,00 €	276,75 €
Février	50,00 €	1 562,50 €	25,00 €	253,50 €
Mars	50,00 €	1 743,00 €	25,00 €	272,25 €
Avril	50,00 €	2 708,50 €	25,00 €	392,00 €
Mai	50,00 €	2 333,00 €	25,00 €	305,75 €
Juin	50,00 €	2 348,00 €	25,00 €	296,50 €
Juillet	50,00 €	2 868,00 €	25,00 €	370,50 €
Août	50,00 €	742,00 €	25,00 €	88,00 €
Septembre	50,00 €	2 485,50 €	25,00 €	314,75 €
Octobre	50,00 €	3 139,50 €	25,00 €	455,50 €
Novembre	50,00 €	2 441,00 €	25,00 €	352,00 €
Décembre	50,00 €	2 818,50 €	25,00 €	408,50 €
TOTAL		27 560,00 €		3 786,00 €

Evolution des recettes liées à la reprise des matériaux

Années	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014	
						€	%
Recettes	69 000 €	59 904 €	110 897 €	131 890 €	113 929 €	17 960	-16%

La baisse des recettes liées à la reprise des matériaux est due à une diminution des prix unitaires de reprise sur l'année 2015.

Soutiens des Eco organismes intervenant spécifiquement auprès de la collecte sélective

	Eco-organisme	Déchets concernés	Montant du soutien 2012	Montant du soutien 2013	Montant du soutien 2014	Montant du soutien 2015
	ECO EMBALLAGES	Emballages ménagers recyclables	72 369 €	123 959 €	218 274 €	200 000 €*
	ECO FOLIO	PAPIERS	10 536 €	16 775 €	23 207 €	22 300 €*
	ECO TLC	Textiles	2 619 €	2 643 €	2 643 €	2260 €*
TOTAL			85 524 €	143 377 €	244 124 €	224 560 €*

* montant estimé car décalage des résultats de 6 mois à 1 an.

2. Installation de traitement des déchets sur le territoire : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

L'ISDND est située sur la commune de Monistrol sur Loire. Le site est communément désigné sous le terme de centre d'enfouissement de « Perpezoux ». Il s'agit d'une exploitation par casiers, alvéole par alvéole, avec compactage des ordures ménagères. L'alvéole actuellement exploitée est l'alvéole D.

a) L'exploitation

Les déchets (voir détail page 37) sont stockés à l'ISDND. Cette installation est exploitée par la société MOULIN SA pour le compte du SYMPTTOM dans le cadre d'un marché d'exploitation de 6 ans jusqu'en août 2019.

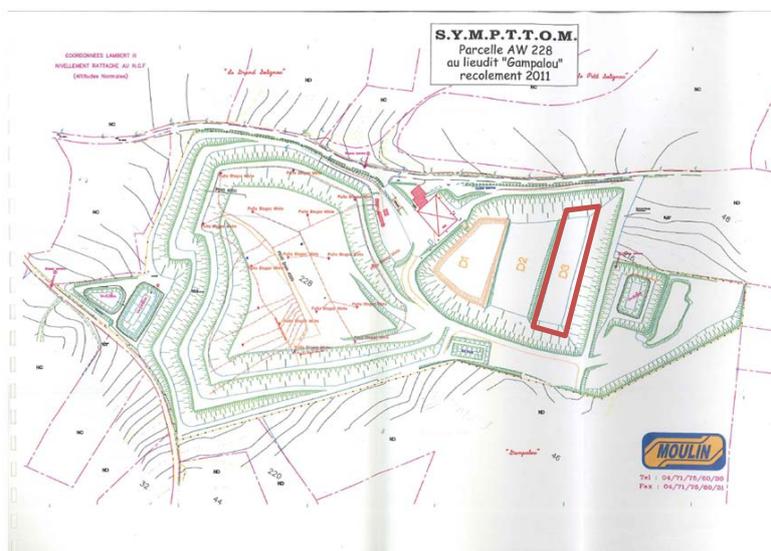
Ce marché comprend une partie exploitation et une partie travaux.

Les casiers sont conçus de manière étanche afin d'empêcher la diffusion des lixiviats dans le sol. Un système de drainage permet de récupérer les lixiviats qui sont stockés dans un bassin de rétention. Une partie des lixiviats est réinjectée dans les alvéoles afin d'accélérer la méthanisation des déchets. Au sein de chaque alvéole, un autre système de drainage permet de recueillir le biogaz produit par la dégradation des déchets. Lorsque les alvéoles sont pleines, une couverture définitive constituée de géo-membranes et de terre végétale est mise en place. Elle permet de rendre le casier totalement étanche et de prévenir les infiltrations d'eau. Cette couverture permet de maîtriser la recirculation des lixiviats et d'optimiser la production et la récupération du biogaz.

Capacité de stockage définie par l'arrêté préfectoral n°B3-2010-133 du 4 août 2010

Année	tonnes/an
2010	26 500
2011 et 2012	30 000
2013	26 500
2014 à 2026	23 000

Un nouvel arrêté préfectoral sera prochainement établi afin d'étendre le périmètre géographique d'origine des déchets et d'augmenter les capacités de stockage du site.



b) Gestion administrative

Le SYMPTTOM assure en régie directe publique la gestion administrative du site.

Un agent du SYMPTTOM est en charge de réaliser la pesée des camions et de gérer l'ouverture et la fermeture du site. Il contrôle également la nature des déchets déposés dans l'alvéole.



En 2015, le SYMPTTOM a renforcé les procédures d'admission des déchets sur le site. Un contrôle visuel avec prise de photo pour chaque déchargement de Déchets Industriels Banals est également réalisé.

c) Les tonnages enfouis à l'ISDND

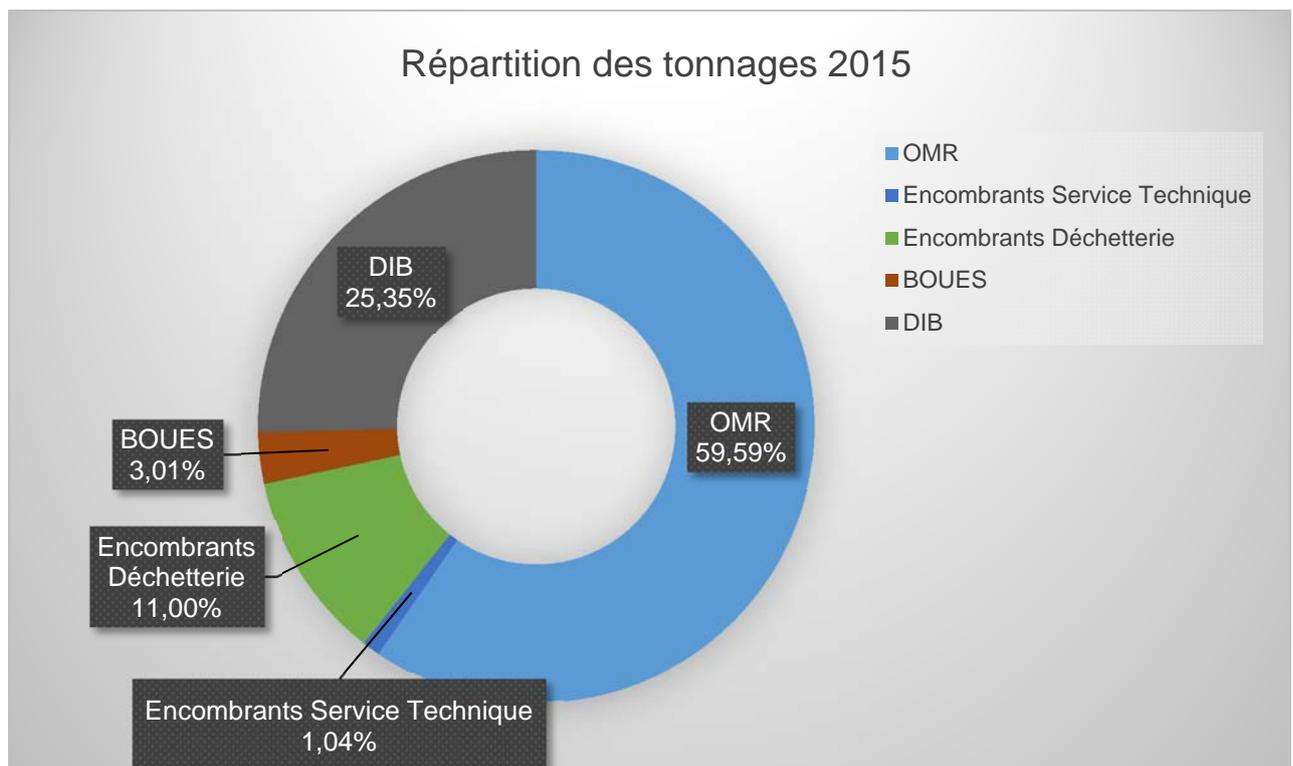
Les types de déchets acceptés à l'ISDND :

- **Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** : Ensemble des déchets non dangereux produits par les ménages ne pouvant être ni triés et ni recyclés, ils sont issus de ce que l'on appelle communément la « poubelle classique » ou « poubelle grise ».

- **Les Déchets Industriels Banals (D.I.B)** : Ensemble des déchets générés par les entreprises, les industriels, les artisans... Pour être enfouis, ces déchets doivent être non inertes, non dangereux et non recyclables. Ces déchets sont également désignés sous le terme DAE (Déchets d'Activités Economiques) banals.

- **Les encombrants des déchetteries ou encombrants des communes** : Déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être déposés ou pris en charge au même titre que les OMR. Ce sont des déchets non dangereux et non recyclables.

- **Les boues de station** : Résidus obtenus après traitement d'effluents (potabilisation ou épuration de l'eau), pour être enfouies ces boues doivent répondre à certaines caractéristiques (teneur en eau, composition, siccité...).



Détail des tonnages enfouis en 2015 (tonnes)

		janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	TOTAL 2015	
OMR adhérents	CC « Les Marches de Velay »	420,88	366,36	436,38	451,92	418,8	463,6	470,74	426,26	441,4	445,28	417,1	456,88	5 215,60	
	CC des Sucs	282,2	242,78	272,44	299,16	276,14	290,44	333,5	323	296,02	294,1	281,12	296,16	3 487,06	
	Bas en Basset + Valprivas	87,68	75,6	88,88	102,7	98,82	112,62	128,76	127,9	115,34	93,42	94,48	96,88	1 223,08	
TOTAL OMR		790,76	684,74	797,7	853,78	793,76	866,66	933	877,16	852,76	832,8	792,7	849,92	9 925,74	
Encombrants Services Techniques	Beauzac			17,34										17,34	
	Bas en Basset						1,82							1,82	
	Monistrol	5,16	3,16	5,84	1,24	2,36	4,98	9,82	2,7	0,38	4,62	3,18	4,32	47,76	
	St Pal de Mons			0,24		2,14				0,26		0,34	0,2	3,18	
	Sainte Sigolène			1,18				15,32						16,5	
	Les Villettes			1,16	1,7					0,46	0,58			3,9	
	La chapelle d'Aurec													0	
	Yssingaux										4,58			4,58	
	CC « Les Marches de Velay »				29,24	11,18	4	10,42		10,14	8,44	7,08			80,5
	St Maurice de Lignon														0
Sous total	5,16	3,16	25,76	32,18	15,68	10,8	35,56	2,7	11,24	18,22	10,6	4,52	175,58		
Encombrants Déchetteries	Monistrol sur Loire	37,6	32,52	61,82	68,08	65,06	60,3	78,84	78,2	60,86	67,48	52,74	57,72	721,22	
	Bas en Basset	35,2	34,8	43,66	45,04	50,02	45,48	35,66	45,66	35,9	31,38	29,64	22,72	455,16	
	Yssingaux	37,62	36,34	50,36	62,66	67,84	60,02	81,86	66,04	56,36	61,4	48,24	50,62	679,36	
	Sous total	110,42	103,66	155,84	175,78	182,92	165,8	196,36	189,9	153,12	160,26	130,62	131,06	1 855,74	
TOTAL Encombrants	115,58	106,82	181,6	207,96	198,6	176,6	231,92	192,6	164,36	178,48	141,22	135,58	2031,32		
TOTAL Boues	13,9	5,4	0	12,98	13,1	10,06	5,78	29,78	95,74	73,72	82,86	164,8	508,12		
TOTAL DIB	343,44	290,48	377,04	289,44	275,98	371,16	414,84	306,84	394,02	436,08	412,22	366,56	4 278,10		
TOTAL Matériaux de recouvrement													40,3	40,30	
TOTAL Enfouis		1 264	1 087	1 356	1 364	1 281	1 424	1 586	1 406	1 507	1 521	1 429	1 517	16 743	

Coût d'exploitation

	janv-15	févr-15	mars-15	avr-15	mai-15	juin-15	juil-15	août-15	sept-15	oct-15	nov-15	déc-15	TOTAL
Prix H.T. Marché d'exploitation ISDND (forfaitaire)	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	50 000 €	9 335 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €	759 335 €
TGAP à DOUANES -NICE				7 269 €			115 780 €			115 780 €			238 829 €
Rotation bennes encombrant déchetterie Monistrol/L.	440 €	400 €	680 €	760 €	760 €	600 €	920 €	920 €	680 €	720 €	560 €	720 €	8 160 €
Rotation bennes encombrants déchetterie Bas en Basset	700 €	700 €	840 €	1 190 €	1 260 €	1 120 €	840 €	1 050 €	770 €	700 €	700 €	490 €	10 360 €
T.V.A. à 10%	7 114 €	7 110 €	7 152 €	7 195 €	7 202 €	7 172 €	5 176 €	1 131 €	7 145 €	7 142 €	7 126 €	7 121 €	77 786 €
Prix T.T.C.	78 254 €	78 210 €	78 672 €	86 414 €	79 222 €	78 892 €	172 716 €	12 436 €	78 595 €	194 342 €	78 386 €	78 331 €	1 094 470 €

Coût travaux

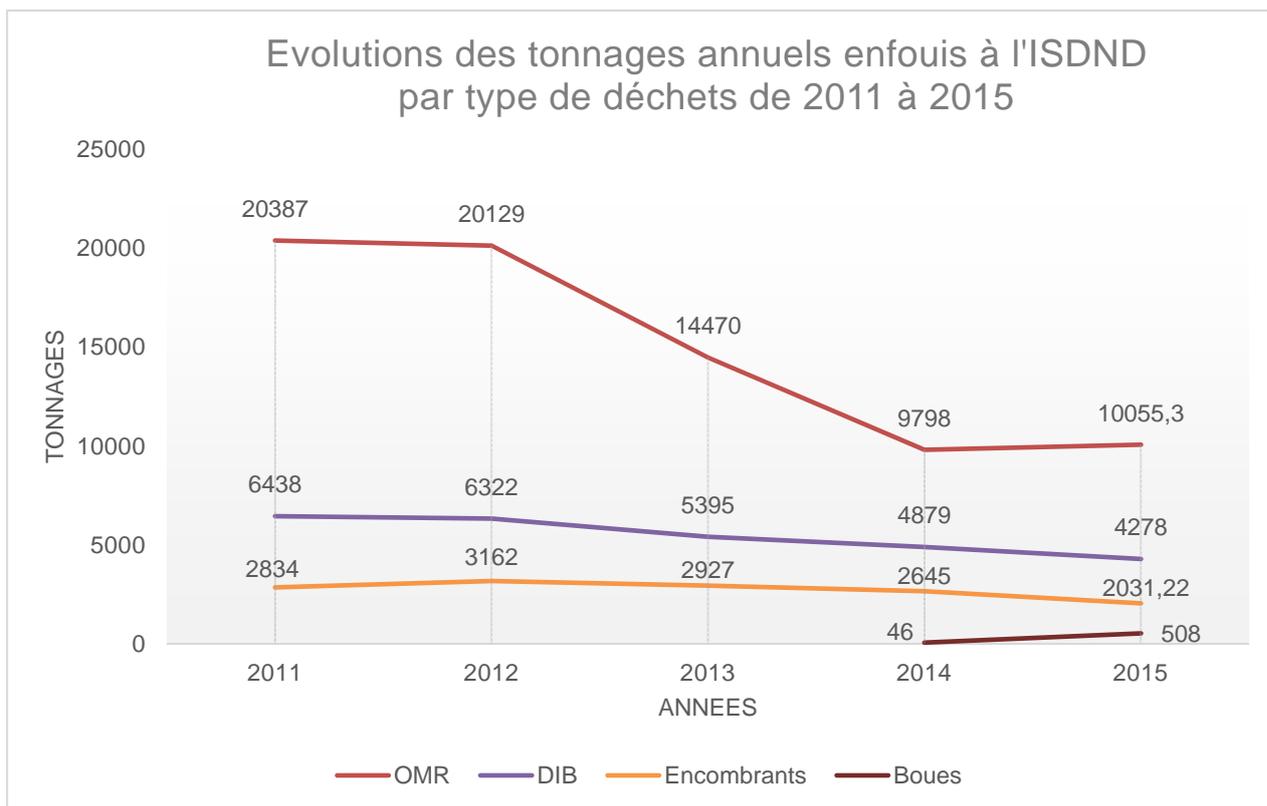
Le coût des travaux lié au marché d'exploitation de l'ISDND s'élève à 124 642,65 € HT soit 149 571,18 € TTC au titre de l'année 2015.

Evolution des tonnages stockés de 2011 à 2015 (en tonnes)

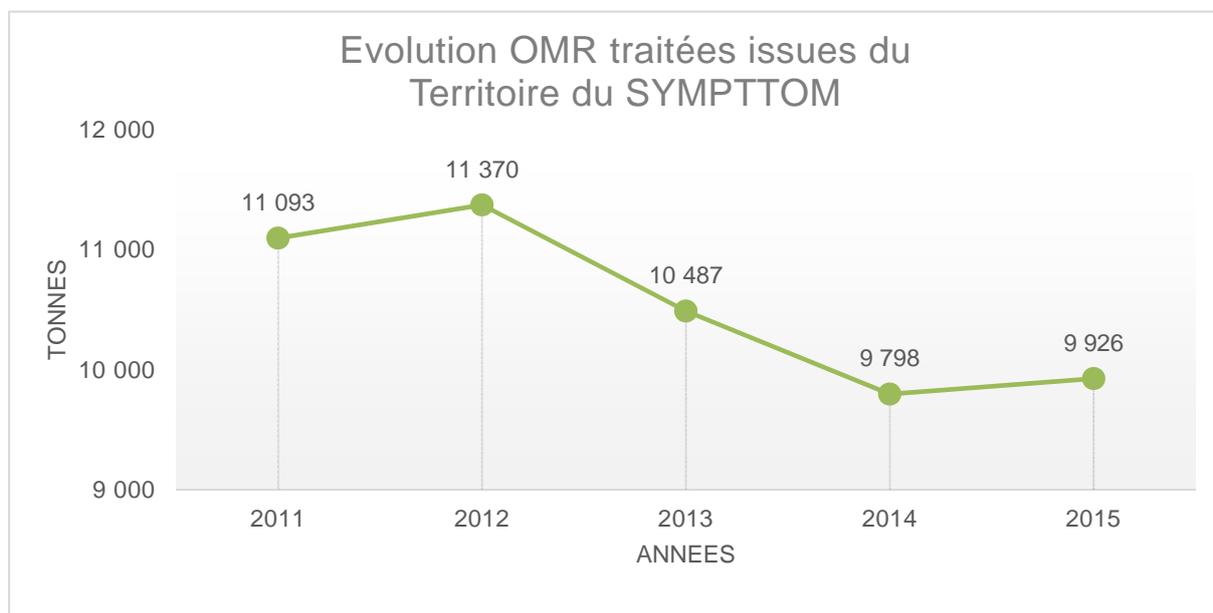
	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2015/2014	
						Tonnes	(%)
CC Les Marches du Velay	6 498	6 143	5 537	5 257	5 216	-41	-1%
CC des Sucs	3 599	3 641	3 457	3 335	3 487	+152	+5%
BAS en BASSET	1 414	1 464	1 393	1 206	1 223	+17	+1%
VALPRIVAS	122	122	100				
SICTOM des Monts du Forez	4 431	4 422	2 016	/	/	/	/
SICTOM Emblavez-Meygal	4 323	4 337	1 966	/	/	/	/
Malvalette					129,6		
TOTAL OMR	20 387	20 129	14 470	9 798	10 055	+257	+3%
Encombrants déchetterie de MONISTROL sur LOIRE	1 610	1 522	1 462	1 039	721	-318	-31%
Encombrants déchetterie de BAS en BASSET	628	656	586	749	455	-294	-39%
Encombrants déchetterie d'YSSINGEAUX	597	557	583	633	679	+46	+7%
Encombrants des services techniques des communes	/	427	296	223	176	-47	-21%
TOTAL Encombrants	2 834	3 162	2 927	2 645	2 031	-614	-23%
Déchets Industriels Banals	6 438	6 322	5 395	4 879	4 278	-601	-12%
Boues	/	/	/	46	508	+462	+1004%
Matériaux de recouvrement					40		
TOTAL Enfouis	29 659	29 614	22 792	17 367	16 913	-454	-3%

On observe un apport relativement constant des tonnages apportés entre 2014 et 2015.





Production d'OMR sur le territoire du SYMPTTOM



	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité moyenne/habitant/an (kg)	272,1	276	253,5	234,3	239,46

Nous observons une légère hausse de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du SYMPTTOM.

d) Taxe sur les déchets enfouis

Du fait de la localisation de l'ISDND sur la commune de Monistrol sur Loire, le SYMPTTOM reverse à la commune une taxe sur le tonnage de déchets enfouis. Cette taxe s'élève à 1,5 €/tonne soit 25 369,7 € au titre de l'année 2015.

e) Le biogaz

Le biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité (puissance du moteur : 750 kW). Le débit moyen du biogaz est de 250 Normauxm³/h et contient environ 40 % de méthane (CH₄). Lorsque les moteurs sont à l'arrêt une torchère prend le relais et brûle le biogaz à très haute température (1200°C).

La quantité de biogaz vendue au titre de l'année 2015 (2^{ème} semestre 2014 + 1^{er} semestre 2015) est de 2 138 300 Nm³ pour une recette de 20 527,68 €.

Analyse du biogaz recueilli

	11/03/2015	28/07/2015
CH ₄ en % (Méthane)	41.1	38.3
CO ₂ en % (Dioxyde de Carbone)	23.2	26.1
N ₂ en % (Azote)	31	30.7
O ₂ en % (Oxygène)	4.2	4.5
H ₂ S mg/Nm ³ (Hydrogène Sulfuré)	795	1252
H ₂ en % (Hydrogène)	0.8	2.3



f) Le traitement des lixiviats

Un réseau de drainage permet de recueillir les lixiviats. Une partie de ces lixiviats est réinjectée dans les casiers afin de favoriser la méthanisation. L'autre partie est stockée dans une lagune puis traitée à la station d'épuration (STEP) de MONISTROL sur LOIRE.

La quantité de lixiviats traitée par la station d'épuration sur l'année 2015 est de 11 591 m³. Le coût de traitement s'élève à 104 710,20 € TTC pour l'année 2015.

Suite à une campagne de mesures de substances dangereuses dans les eaux, réalisées par un laboratoire accrédité, il s'avère que plusieurs substances dangereuses se retrouvent en trop fortes concentrations dans les lixiviats. L'arrêté préfectoral n° DIPPAL-B3/2013-10 impose un maintien de la surveillance pour ces substances.

Article 3 de l'arrêté préfectoral n°DIPPAL-B3/2013-10

Article 3 : Mise en œuvre de la surveillance pérenne

L'exploitant met en œuvre sous 3 mois à compter de la notification du présent arrêté, le programme de surveillance au point de rejet des effluents industriels en sortie de station de traitement des effluents liquides de son établissement dans les conditions suivantes :

Nom du rejet	Substance	Périodicité	Durée de chaque prélèvement	Limite de quantification à atteindre par les laboratoires en µg/l <i>(source : annexe 5.2 de l'annexe 5 de la circulaire du 5 janvier 2009)</i>
Lixiviats (en sortie du bassin de rétention des lixiviats du site avant rejet dans le réseau communal d'eaux usées vers la station dépuratoire du Foletier de la commune de Monistrol sur Loire)	Arsenic et ses composés	1 mesure par trimestre	24 heures représentatives du fonctionnement de l'installation <i>(la durée peut être adaptée sur justification de l'exploitant selon son activité)</i>	5
	Chrome et ses composés			5
	Zinc et ses composés			10
	Nonylphénols			0,1

Résultat de la campagne de mesures de substances dangereuses

	juin-12	sept-12	juin-13	10xNQ *	Surveillance fév. 2015	Surveillance Mais. 2015
Arsenic (µg/l)	83	99	40	42	40	63
Chrome (µg/l)	197	261	225	34	180	310
Nonylphénols (µg/l)	8,57	0,52	3,82	3	< 0.05	6.4
Zinc (µg/l)	151	110	156	78	70	80

* NQ : Norme de qualité, le maintien de surveillance est exigé lorsque la concentration mesurée est supérieure à 10xNQ.

III. Indicateurs financiers

A Budget SYMPTTOM général

Résultat des comptes administratifs

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	370 494.27 €	2 516 156.37 €	2 886 650.64 €
Restes à réaliser	0.00 €		0.00 €
DEPENSES			
Mandats émis	547 066.57 €	2 087 511.51 €	2 634 578.08 €
Restes à réaliser	54 960.00 €		54 960.00 €
Résultats de l'exercice 2015	-176 572.30 €	428 644.86 €	252 072.56 €
Solde des restes à réaliser	-54 960.00 €		-54 960.00 €
Résultat reporté 2014	-212 188.57 €	0.00 €	-212 188.57 €
Résultat cumulé	-443 720.87 €	428 644.86 €	-15 076.01 €

Résultat d'exécution du budget hors les restes à réaliser

	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015 (hors c.1068)	Résultat de clôture	Résultat SYMP.-TVA	Résultat de clôture après intégration SYMP-TVA
Investissement	-212 188.57 €		-176 572.30 €	-388 760.87 €	0.00 €	-388 760.87 €
Fonctionnement	207 545.80 €	207 545.80 €	428 644.86 €	428 644.86 €	-26 482.90 €	402 161.96 €
TOTAL	-4 642.77 €	207 545.80 €	252 072.56 €	39 883.99 €	-26 482.90 €	13 401.09 €
	(1)		(2)	(1+2)		
	Solde des restes à réaliser	Résultat net de clôture				
Investissement	-54 960.00 €	-443 720.87 €				
Fonctionnement		402 161.96 €				
TOTAL	-54 960.00 €	-41 558.91 €				

< Affection c.1068 réserve

Résultat des comptes administratifs

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	248 367,82 €	822 765,11 €	1 071 132,93 €
Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	392 600,71 €	710 380,97 €	1 102 981,68 €
Restes à réaliser	23 540,78 €		23 540,78 €
Résultats de l'exercice 2015	-144 232,89 €	112 384,14 €	-31 848,75 €
Solde des restes à réaliser	-23 540,78 €	0,00 €	-23 540,78 €
Résultat reporté 2014	-9 835,72 €	196 431,15 €	186 595,43 €
Résultat cumulé	-177 609,39 €	308 815,29 €	131 205,90 €

Résultat d'exécution du budget hors les restes à réaliser

	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015 (hors c.1068)	Résultat de clôture
Investissement	-9 835,72 €		-144 232,89 €	-154 068,61 €
Fonctionnement	220 478,01 €	24 046,86 €	112 384,14 €	308 815,29 €
TOTAL	210 642,29 €	24 046,86 €	-31 848,75 €	154 746,68 €

	Restes à réaliser	Fonds de roulement final
Investissement	-23 540,78 €	-177 609,39 €
Fonctionnement		308 815,29 €
		131 205,90 €

C Budget SYMPTTOM Collecte

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	43 770,26 €	114 485,00 €	158 255,26 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	13 970,06 €	119 861,71 €	133 831,77 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de l'exercice 2015	29 800,20 €	-5 376,71 €	24 423,49 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté 2014	-17 252,76 €	12 165,80 €	-5 086,96 €
Résultat cumulé	12 547,44 €	6 789,09 €	19 336,53 €

	Résultat à la clôture 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Résultat brut de clôture
Investissement	-17 252,76 €	////	29 800,20 €	12 547,44 €
Fonctionnement	34 220,06 €	22 054,26 €	-5 376,71 €	6 789,09 €
TOTAL	16 967,30 €	22 054,26 €	24 423,49 €	19 336,53 €

D Budget SYMPTTOM-TVA

	Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
RECETTES			
Titres émis	0,00 €	652 725,53 €	652 725,53 €
Restes à réaliser			0,00 €
DEPENSES			
Mandats émis	0,00 €	709 742,50 €	709 742,50 €
Restes à réaliser			0,00 €
Résultats de l'exercice 2015	0,00 €	-57 016,97 €	-57 016,97 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté 2014	0,00 €	30 534,07 €	30 534,07 €
Résultat cumulé	0,00 €	-26 482,90 €	-26 482,90 €

	Résultat à la clôture 2014	Résultat 2015	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	30 534,07 €	- 57 016,97 €	-26 482,90 €
TOTAL	30 534,07 €	- 57 016,97 €	-26 482,90 €

Le budget SYMPTTOM TVA a été clôturé au 31 décembre 2015.

IV. Tri et Prévention des déchets

A Programme Local de Prévention des déchets

L'objectif du Programme Local de Prévention des déchets est de diminuer de 7 % d'ici la fin de l'année 2016 la quantité de déchets produits sur le territoire. Deux plans de prévention sont présents sur le territoire du SYMPTTOM, l'un concernant la Communauté de Communes Les Marches du Velay et la commune de Bas en Basset et de Valprivas porté par le SYMPTTOM, l'autre concernant la Communauté de Communes des Sucs porté par cette dernière. Depuis le 1^{er} octobre 2015, le SYMPTTOM finance l'intégralité des actions des deux plans de prévention des déchets réalisées sur son territoire.

Le programme est subventionné par l'ADEME dans le cadre d'une convention de financement renouvelée chaque année : 38 000 € pour la première année (2012 à mi 2013) et 30 000 € pour la deuxième année (mi 2013 à mi 2014) et 38 000 € pour la troisième année (mi 2014 à mi 2015).

Ci-dessous sont présentées les principales actions du programme de prévention :

- Communication : un bulletin trimestriel A4 recto/verso autour du tri et de la prévention des déchets ainsi qu'un bulletin de 8 pages, en début d'année, sont distribués à chaque foyer du territoire concerné par le programme de prévention (conception en interne, distribution par l'association Coup de Pouce à l'Emploi).
- Composteurs individuels : des composteurs sont vendus au prix de 25 € le composteur de 345 litres et de 40 € le composteur de 800 litres ou le lombricomposteur. Ce sont près de 550 composteurs et 53 lombricomposteurs qui ont été distribués sur l'ensemble du territoire en 2015 (Communauté de Communes des Sucs comprise).
- Composteurs collectifs : il s'agit d'une initiative parmi les pionnières sur le département de la Haute Loire. En effet des composteurs collectifs en pied d'immeuble ont été installés sur 7 sites de l'OPAC 43. D'autres composteurs collectifs sont également installés dans 2 Gendarmeries du territoire, dans un camping et dans un restaurant.
La suite du programme vise le développement des composteurs en pied d'immeuble ainsi que la mise en place de composteurs au sein de la restauration collective scolaire.
- Sensibilisation des scolaires : un programme de sensibilisation des scolaires sous la forme d'animations en classe ou de visites de sites a été élaboré en partenariat avec l'inspecteur d'académie. Des lombricomposteurs ont également été placés à titre pédagogique dans certaines classes d'écoles ou de collèges.
- Stop pub : un autocollant STOP PUB a été distribué à l'ensemble des foyers du territoire, avec le bulletin de début d'année 2015.
- Ressourcerie : les déchetteries sont maintenant équipées d'espaces nommés "Recyclerie" et réservés au stockage d'objets pouvant intégrer les filières du réemploi. Les usagers peuvent désormais confier aux gardiens de déchetterie des objets en bon état et encore utilisables qui seront entreposés dans ces nouveaux espaces dédiés. Régulièrement, les associations caritatives du territoire sont invitées à venir récupérer les objets entreposés dans ces recycleries.

D'autres actions ont été inscrites dans le plan tel que la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et chez les particuliers, l'Eco-exemplarité des collectivités et des associations, la promotion des achats éco-responsables.

B Communication

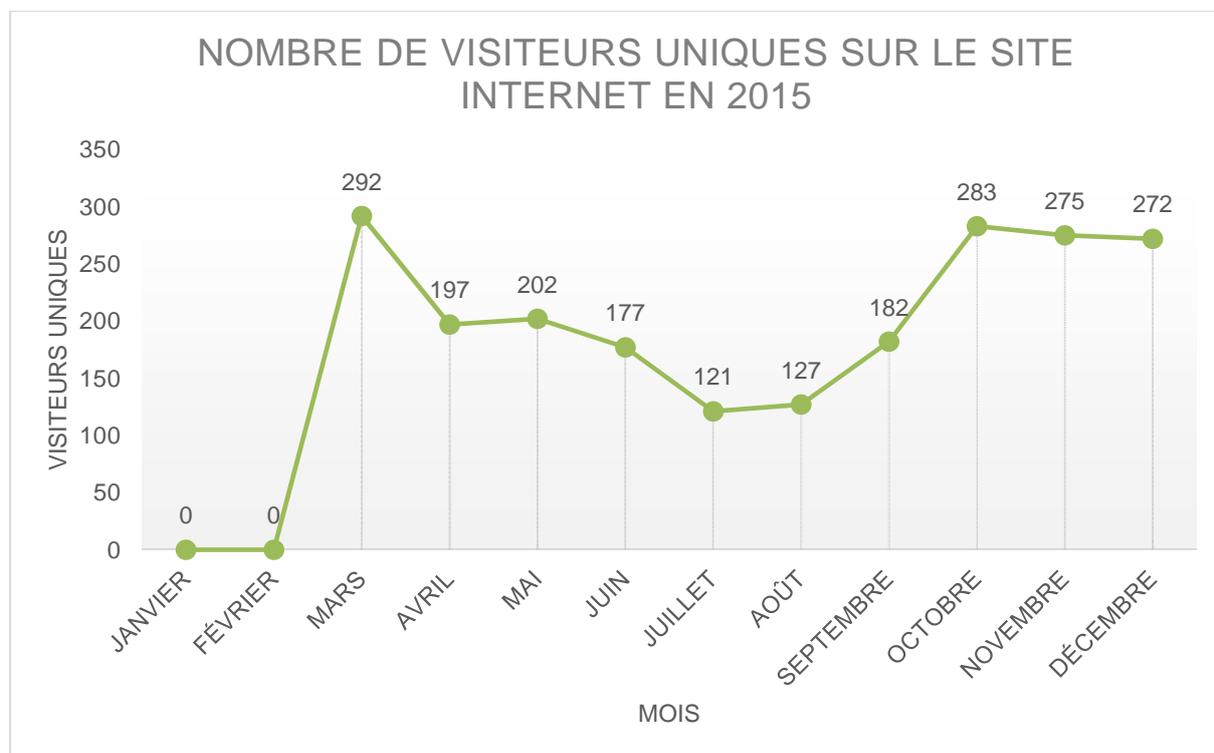
Dans le cadre de sa politique en matière de tri et de prévention, le SYMPTTOM a distribué à tous les foyers de la Communauté de Communes Les Marches du Velay, de la commune de Bas en Basset et de la commune de Valprivas trois bulletins d'informations trimestriels sous la forme d'un A4 recto verso.

La parution du bulletin d'informations annuel de huit pages est désormais réalisée en début d'année (février 2015).

Ces bulletins sont conçus en interne, par l'équipe du SYMPTTOM. Ils sont imprimés par l'imprimerie COURT et distribués par l'association Coup de Pouce à l'Emploi, dans le cadre de marchés à bons de commande.

De nombreux guides sur le tri ou la prévention des déchets ont également été réalisés.

Le premier trimestre de l'année 2015 a été marqué par le lancement du site internet du SYMPTTOM : www.symptom.fr . Ce site, conçu et créé en interne par les services du SYMPTTOM, retrace l'actualité du syndicat, reprend de nombreuses informations relatives à la gestion des déchets sur le territoire et permet de télécharger l'ensemble des guides et des bulletins réalisés par le SYMPTTOM.



Le nombre de visiteurs augmente de manière significative en octobre car c'est à cette période qu'une refonte du site a été élaborée, suite aux nouvelles compétences du SYMPTTOM, absorbant ainsi les visiteurs des pages concernant la gestion des déchets de la Communauté de Communes des Sucs.

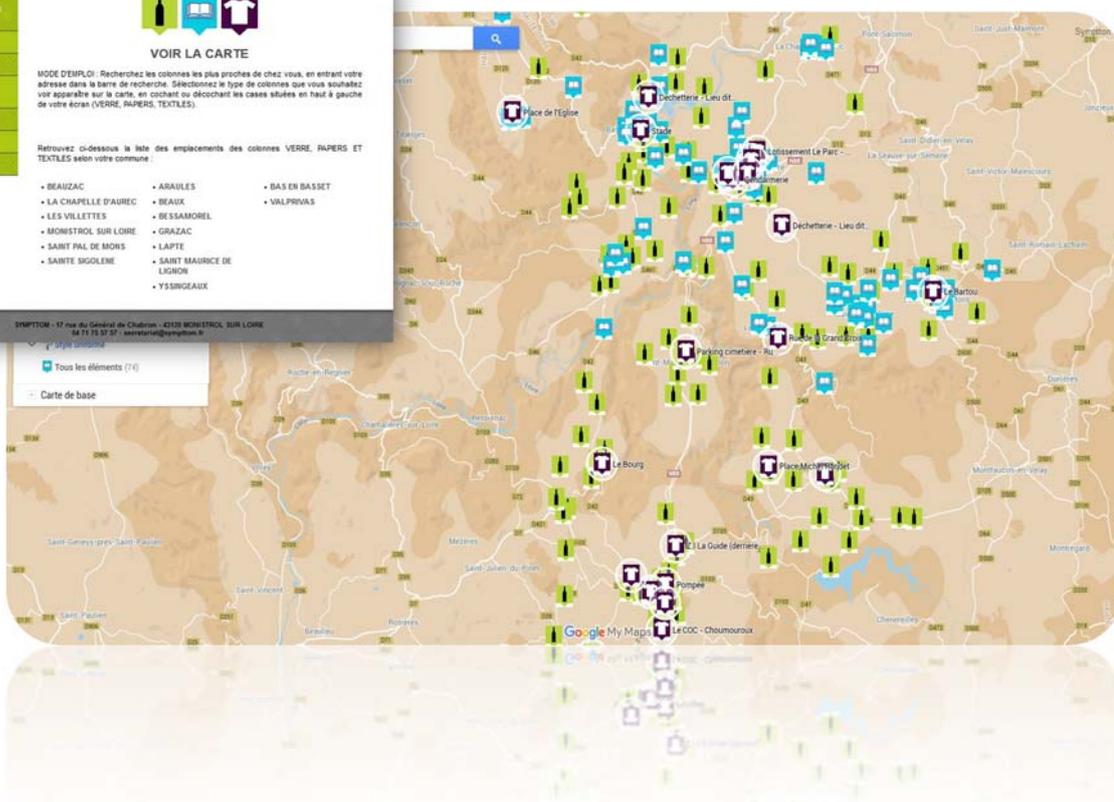
Au total, le site a comptabilisé 2 179 visiteurs uniques en 2015.

C Cartographie des Eco-Points



Le SYMPTTOM a développé un service en ligne pratique pour ses usagers : une cartographie interactive de l'ensemble du parc de colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES, de l'ensemble du territoire.

Cette carte interactive permet aux usagers de localiser l'ensemble des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES les plus proches de chez eux.



Cet outil fait suite à une étude menée par le SYMPTTOM, visant à évaluer le nombre et l'état des colonnes sur son territoire. D'après les conclusions de l'étude, et en collaboration avec chaque municipalité, le SYMPTTOM ajoute ou remplace des colonnes VERRE, PAPIERS et TEXTILES. Un changement de signalétique est également réalisé afin de faciliter l'identification de chaque type de colonne et d'harmoniser les consignes de tri sur l'ensemble du territoire.



Bulletin JUIN 2015



Bulletin SEPTEMBRE 2015

NOUVEAU site internet du SYMPTTOM



V. Projets du SYMPTTOM

A Extension ISDND

La capacité maximale de stockage du casier en cours d'exploitation à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sera atteinte d'ici la fin de l'année 2017. Afin de pérenniser la capacité de traitement du site et d'assurer l'autonomie du Syndicat en matière de traitement de déchets, la création d'une extension au site actuel est en cours d'étude.

Cette extension comprendrait la création d'un nouveau casier de stockage, l'implantation d'une unité de traitement ou de prétraitement des lixiviats, la mise en place d'un nouveau bassin de stockage de lixiviats ainsi que la création d'un nouveau bassin de récupération des eaux pluviales. Le montage du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter a été confié au bureau d'étude ANTEA. Il sera transmis en juin 2016 aux services de la préfecture. Un avis devrait être rendu au début de l'année 2017.

B Plan d'actions tri

Un plan d'actions permettant d'améliorer les performances du tri sélectif sur l'ensemble du territoire du SYMPTTOM sera mis en place courant de l'année 2016. Il comprendra notamment la densification des éco-points et la diffusion de messages de sensibilisation. Ce travail sera réalisé en relation avec les élus de chaque commune.

C Compétence TRI

Dans le cadre de la modification des statuts, le SYMPTTOM assurera la compétence TRI sur l'ensemble du territoire et par conséquence, la gestion de la déchetterie d'Yssingaux.

Des travaux de mise en conformité et de réaménagement de la déchetterie d'Yssingaux seront réalisés début 2016, semblables à ceux réalisés sur les déchetteries de Monistrol sur Loire et de Bas en Basset.

Plusieurs objectifs sont visés :

- *Le tri des matériaux avec la création de 12 quais et d'un local couvert,*
- *La sécurité du personnel et des usagers (flux de circulations séparés, gardes corps modifiés, quais spécifiques).*
- Une remise aux normes conformément au décret n° 2012-384 paru le 20 mars 2012 et ses arrêtés d'application.

Le coût des travaux est de 486 841€ TTC, il est financé à hauteur de 194 500 €, par l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie : 132 000 €) et le Conseil Général de la Haute-Loire (62 500 €).

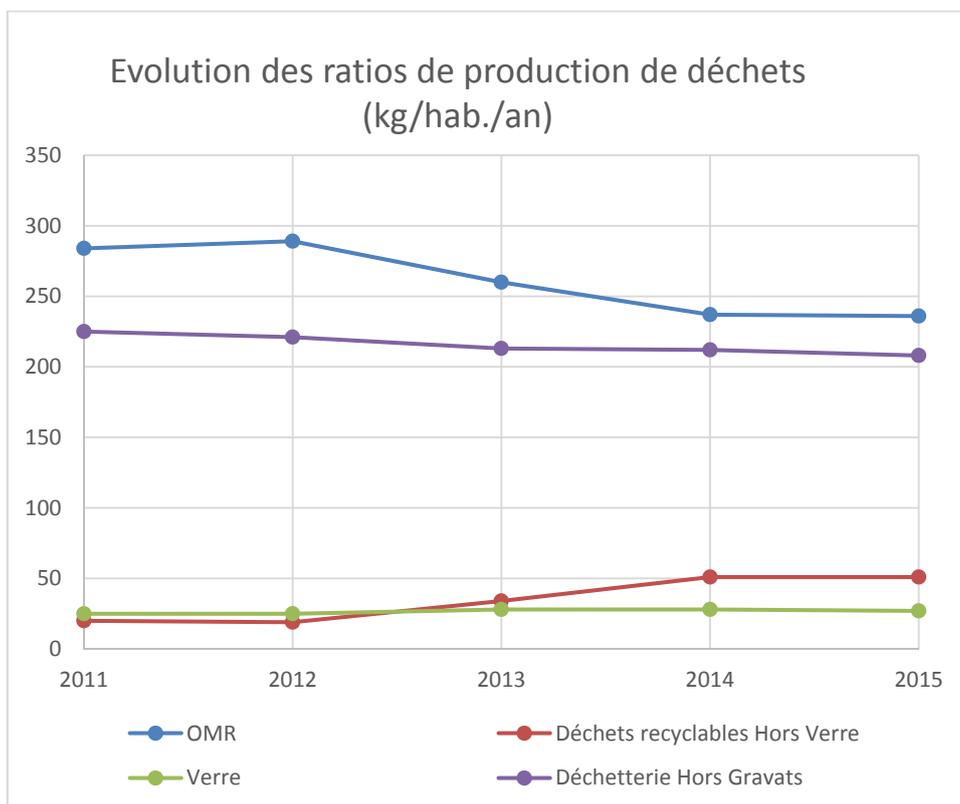
Les attributaires du marché sont :

- Terrassement / VRD / Clôture / Enrobés : MOULIN S.A (Les Villettes)
- Maçonnerie : ETS BRUYERE (Sainte Sigolène)
- Electricité / Vidéo-protection : ETS FRAISSE ET FILS (Yssingaux)
- Charpente / Bardage / Serrurerie / Portails : SARL LIGNON METAL (Saint Maurice de Lignon)

VI. Bilan

Evolution des tonnages et des ratios annuels (CC Marches du Velay + Bas en Basset + Valprivas - historique non compilé pour la CC des Sucs)

		2011	2012	2013	2014	2015
OMR	tonnes	7 501	7 729	7 030	6 463	6 439
	<i>kg/hab.an</i>	284	289	260	237	236
Déchets recyclables Hors Verre	tonnes	539	511	913	1 390	1403
	<i>kg/hab.an</i>	20	19	34	51	51
Verre	tonnes	663	662	747	766	745
	<i>kg/hab.an</i>	25	25	28	28	27
Déchetterie Hors Gravats	tonnes	5 937	5 900	5 748	5 789	5 681
	<i>kg/hab.an</i>	225	221	213	212	208
Gravats	tonnes	2 129	2 182	2 183	2 149	1 948
	<i>kg/hab.an</i>	81	82	81	79	71
TOTAL	tonnes	16 768	16 984	16 622	16 557	16 215
	<i>kg/hab.an</i>	635	636	615	607	594



Ratios par habitant 2015 (ensemble du territoire du SYMPTTOM)

	<i>CCMV + Bas en Basset +Valprivas</i>		<i>CC des Sucrs</i>		<i>SYMPTTOM</i>	
	Quantités collectées (t)	Production (kg/hab/an)	Quantités collectées (t)	Production (kg/hab/an)	Quantités collectées (t)	Production (kg/hab/an)
OMR	6439	236	3487	240	9926	237
Multimatériaux (bacs jaunes)	1249	46	616	42	1865	45
PAPIERS	154	6		0	154	4
Verre	745	27	424	29	1168	28
Déchetteries (hors gravats)	5700	209	2135	147	7835	187
Gravats	1948	71	656	45	2604	62
Total	16 234	595	7 318	504	23 552	563

